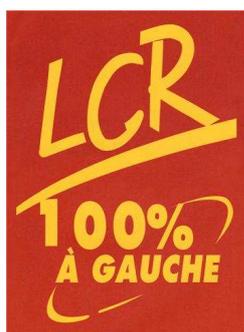


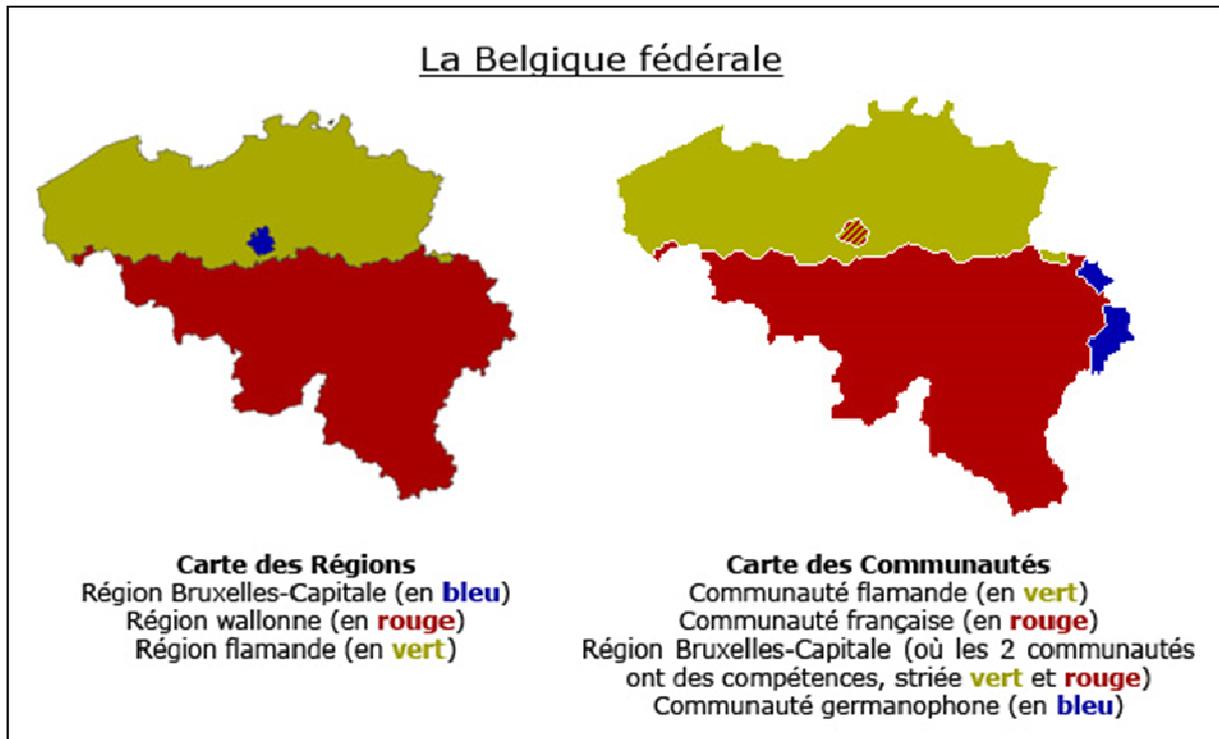
**Pour une République fédérale,
démocratique et solidaire
basée sur les trois Régions**



*Résolution sur la question nationale en Belgique,
adoptée par la Direction nationale de la
Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR)
le 12 décembre 2010*

Brochure éditée par la Fondation Léon Lesoil (FLL)

2 EUR



Une construction institutionnelle complexe, hybride, illisible...



*...que les politiciens eux-mêmes n'arrivent plus à gérer
(Kris Peeters, ministre-président de la région flamande, et Rudy Demotte, ministre-président
de la Région wallonne et de la Communauté française)*

Cette résolution a été votée par la Direction nationale de la LCR le 12 décembre 2010.

Ce texte sert de base de discussion pour notre prochain congrès national en juin 2011 et sera soumis au vote à cette occasion. Entretemps il est la position provisoire de la LCR sur cette question.

Nous soumettons également ce texte à une discussion publique et critique afin de l'enrichir et de le préciser.

**Pour la LCR,
la question nationale
doit être exclusivement
abordée du point
de vue de la défense
des intérêts des
travailleurs-euses
et des opprimé-e-s**

1. Pour les marxistes, ce que l'on appelle communément la « querelle communautaire » constitue en réalité la « question nationale » belge. Cette question nationale n'a pas un caractère immuable; de la naissance et du développement du capitalisme jusqu'à l'époque de l'impérialisme et du capitalisme tardif ensuite, son contenu et ses formes ont constamment évolué au fil du temps, ce qui implique nécessairement d'adapter notre analyse et nos solutions afin de la résoudre. Ces solutions passent par un ensemble de revendications transitoires qui, par définition, dépendent étroitement du contexte historique, du rapport de forces global entre les classes et du niveau de conscience de classe à un moment déterminé.

2. Pour la LCR, la question nationale doit être exclusivement abordée du point de vue de la défense des intérêts des travailleurs-euses et, dans ce cadre, d'une prise en compte des oppressions spécifiques des jeunes, des femmes, des immigré-e-s. En tant que marxistes révolutionnaires, nous reconnaissons le droit des peuples à l'autodétermination, mais ce droit n'est pas un principe abstrait dont découlerait automatiquement son application. En fonction de l'analyse concrète de chaque situation concrète, nous nous réservons le droit d'être pour ou contre telle ou telle réforme institutionnelle selon qu'elle met ou non les exploité-e-s et les opprimé-e-s dans une situation plus favorable à la promotion de leurs droits démocratiques et sociaux par leur unité d'action.

3. Aborder la question nationale à partir des intérêts des travailleurs-euses et du point de vue de la lutte des classes ne revient donc pas à nier les questions démocratiques et la lutte contre toute forme de discrimination ou d'oppression linguistique ou culturelle. Mais cela signifie intégrer ces questions sur ces bases et les articuler dans une perspective et une orientation anticapitalistes qui, dans tous les cas, assure l'indispensable sauvegarde d'une politique indépendante pour les travailleurs-euses et leur solidarité de classe au-delà de toutes les frontières, comme condition essentielle pour combattre toute forme de chauvinisme ou de nationalisme réactionnaire.



I. Le développement historique de la question nationale en Belgique

Belgique, Flandre, Wallonie : des Histoires officielles largement mythiques

4. Depuis la naissance de l'Etat belge en 1830, les intellectuels de la bourgeoisie ont créé et diffusé une Histoire officielle mettant en scène une Belgique qui, même privée d'Etat, vivait de toute éternité « dans les cœurs et les esprits » - d'Ambiorix à Charles Rogier, en passant par Notger, Godefroid de Bouillon, les Comtes d'Egmont et de Hornes, Rubens et tant d'autres. Cette Histoire est purement mythique.

Contrairement à d'autres pays, la Belgique n'est pas le fruit d'un long processus d'unification historique d'un « Etat-nation »¹. Elle s'est créée de manière tardive et artificielle, regroupant plusieurs populations au passé différent au sein d'un nouvel Etat unitaire. Quoique celles-ci aient un certain nombre de traits communs, fruit de l'histoire longue des « Pays Bas du Sud » et de la Principauté de Liège, le regroupement de ces populations dans le cadre de l'Etat belge résultait plus des calculs stratégiques des grandes puissances européennes que d'un élan populaire ou de l'existence préalable d'une conscience nationale belge.

En réaction, les mouvements nationaux flamands puis wallons ont créé leur propre version de l'Histoire, sur les mêmes bases que l'Histoire officielle belge mais dans le cadre de leur région. Ces Histoires sont tout aussi mythiques. Même si, elles aussi, peuvent prétendre plonger certaines racines dans le passé et, en plus, dans la proximité linguistique entre les populations, Flandres et Wallonie sont des créations récentes, qui n'émergent comme entités nouvelles que dans le cadre de la Belgique, et en réactions successives au fonctionnement d'un Etat unitaire francophone.

L'Etat bourgeois belge né en 1830 est profondément réactionnaire et garantit une exploitation brutale des travailleurs-euses

5. Cet Etat est profondément réactionnaire et illégitime dès sa naissance, puisqu'il instaure une monarchie, qu'il n'y a pas de séparation entre l'Eglise et l'Etat et qu'il est géré comme une entreprise capitaliste par une minorité masculine de 40.000 aristocrates et bourgeois disposant, seuls, du droit de vote. Dans ces conditions, l'exploitation de la classe ouvrière naissante, privée de tout droit syndical ou politique, est extrêmement brutale, c'est pourquoi Marx avait raison de présenter la Belgique comme le « paradis des capitalistes ».

Un développement inégal et combiné caractérise d'emblée cet Etat, avec une Wallonie davantage industrialisée et une Flandre plus profondément rurale, qui deviendra rapidement pourvoyeuse de main d'oeuvre pour les grandes entreprises industrielles en Wallonie. Alors que les populations parlent divers dialectes wallons et flamands, mais aussi picard et lorrain, la bourgeoisie adopte une langue étrangère, le français comme langue véhiculaire.

6. Le caractère politiquement peureux de la bourgeoisie industrielle belge va être démontré par son traitement de la question nationale.

Pour unifier un marché national cohérent, elle doit construire un Etat-nation unifié linguistiquement. C'est pourquoi le parti libéral, expression politique de cette bourgeoisie industrielle, parvient entre 1848 et 1884 à imposer la francisation progressive de la future Wallonie. Par contre, en Flandre, où les propriétaires terriens et l'Eglise ne veulent pas perdre le contrôle des populations qu'elles contrôlent via l'enseignement religieux en flamand, la bourgeoisie refuse d'aller à l'affrontement avec ces forces réactionnaires qui bloquent son projet d'unité nationale mais peuvent être des alliées essentielles en cas d'affrontement avec les classes populaires.

La bourgeoisie industrielle francophone renonce donc à franciser le peuple flamand tout en imposant un Etat central fonctionnant de manière strictement unilingue francophone. Elle provoque ainsi une situation d'oppression nationale du peuple flamand dans le cadre de l'Etat belge unitaire.

Le combat contre l'oppression du peuple flamand était un combat à la fois social et démocratique.

Le refus de la social-démocratie de le soutenir à fond a permis sa récupération par une petite-bourgeoisie politiquement conservatrice.

7. Le combat contre l'oppression du peuple flamand était un combat à la fois social et démocratique et à ce titre il s'agissait d'un juste combat qui se devait d'être soutenu par toutes les forces progressistes. Le fait que la social-démocratie naissante (le POB, ancêtre du PS et du SP.a) s'est refusé à s'engager à fond dans la lutte contre cette oppression nationale a empêché le développement potentiellement anticapitaliste de ce combat et laissé le champ libre pour sa récupération par des forces petites-bourgeoises et bourgeoises, cléricales et réactionnaires².

Cette erreur stratégique majeure était déjà le produit de la politique de collaboration de classe de la social-démocratie avec la bourgeoisie francophone. Elle explique dans une large mesure les différences entre les formations sociales au Nord et au Sud du pays (en particulier poids de l'Eglise, de la social-démocratie, des syndicats chrétiens et socialistes). On en paie encore le prix aujourd'hui.

8. Même si les dialectes wallons ont été, eux aussi, marginalisés, pendant plus d'un siècle, la question nationale belge s'est essentiellement concentrée autour de cette oppression du peuple flamand. Né à partir des années 1840, le mouvement flamand a eu une base populaire à partir de la fin du 19e siècle mais arrachera ses premières conquêtes pour le respect de sa langue et de sa culture dès 1873, avec la possibilité d'utiliser le néerlandais dans la justice, puis dans l'administration en 1878 et enfin dans l'enseignement en 1883. En 1898 une loi consacre l'égalité juridique du français et du flamand dans les textes législatifs et en 1921 des lois renforcent le bilinguisme dans les administrations centrales .



Le Wallon Jules Destrée (à gauche) et le Flamand Edouard Anseele (à droite) furent deux des principaux dirigeants du POB à la fin du 19e siècle. Sous des formes différentes, ils firent tous deux preuve d'une incompréhension profonde de la question nationale en Belgique et, en particulier, de la lutte contre l'oppression du peuple flamand.

9. Mais il faudra attendre 1932, soit un siècle après la création de l'Etat belge, pour que l'essentiel des revendications linguistiques du mouvement flamand soient satisfaites, avec la reconnaissance définitive du néerlandais comme langue officielle du pays et l'unilinguisme territorial (seul le flamand pourra être utilisé dans les services de

l'Etat en Flandre - sauf à Bruxelles et dans l'administration centrale où l'on instaure le bilinguisme de services). Ces conquêtes seront définitivement consacrées lors de la révision constitutionnelle de 1971, créant les Communautés et leur pleine autonomie dans la gestion des affaires culturelles et linguistiques.

Aujourd'hui, le nationalisme flamand n'est plus que l'enveloppe du néolibéralisme ultra par lequel la classe dominante en Flandre veut renforcer son pouvoir sur les travailleurs-euses du Nord, en les dressant face aux travailleurs-euses du Sud, en brisant leurs conquêtes sociales communes et les mécanismes de solidarité interprofessionnelle qui les unissent.

En Wallonie, la gauche syndicale n'a pu lier durablement les luttes pour le fédéralisme et les réformes de structures

10. La conscience nationale wallonne, quant à elle, ne s'est développée que plus tardivement par rapport au mouvement flamand. Naisant à la fin du 19e siècle, le mouvement wallon est d'abord l'expression de l'inquiétude des couches de fonctionnaires et de petits-bourgeois inquiets de la reconnaissance grandissante accordée au néerlandais qui se combine souvent à une idéologie belge réactionnaire et anti-flamande.

Une conscience nationale wallonne n'acquiert une assise populaire (et essentiellement ouvrière) qu'au lendemain de la Seconde guerre mondiale, avec le début du déclin économique et industriel de la Wallonie dans le cadre d'un Etat unitaire belge dominé par une droite tirant sa force de son hégémonie en Flandre. Pour répondre à cette situation, l'aile wallonne de la FGTB met en avant, après la grève de 1960-1961, la revendication du fédéralisme, combiné à des réformes de structure auxquelles la gauche syndicale voulait donner un contenu clairement anticapitaliste³.

Mais, vidé de tout contenu anticapitaliste par le réformisme du PSB et de la bureaucratie syndicale, le fédéralisme sera ensuite bradé au rythme des compromis accompagnant les différentes réformes de l'Etat et prendra au contraire un contenu nettement néolibéral à partir des années 1980.

Une conscience nationale wallonne limitée s'est progressivement diffusée en lien avec le renforcement progressif de la Région wallonne. Mais, sur le terrain social et revendicatif, elle n'a plus suscité aucune dynamique de masse parmi les travailleurs-euses. Le couplage « conscience wallonne et lutte de classes » n'est plus porté – de plus, dans une perspective très réformiste – que par certains secteurs syndicaux historiquement influencés par le « renardisme ».

La base de la question nationale en Belgique réside aujourd'hui avant tout dans la persistance de l'inégalité du développement économique

11. En définitive, il n'est donc pas tout à fait exact d'affirmer que les questions nationales et démocratiques ne peuvent être entièrement résolues dans le cadre du capitalisme, mais elles ne le sont que de manière partielle et limitée. Fondamentalement, depuis l'époque de l'impérialisme, la bourgeoisie est incapable de les résoudre intégralement et de manière satisfaisante d'un point de vue social et démocratique. La base de la question nationale en Belgique ne réside plus aujourd'hui essentiellement dans les différences et les inégalités socio-culturelles, mais bien dans la persistance de l'inégalité du développement économique et dans une superstructure institutionnelle bâtarde, complexe et non démocratique (dont les contradictions sont particulièrement explosives à Bruxelles et dans sa périphérie), le tout étant surdéterminé par des politiques néolibérales qui aggravent et accentuent ces contradictions.

Notes de la Partie I

Le développement historique de la question nationale en Belgique

1. Sur le territoire de la future Belgique, la frontière linguistique séparant l'aire où se parlent des dialectes gallo-romains (qui évolueront notamment vers le français et les dialectes wallons) et celle où se parlent des dialectes germaniques (qui donneront notamment naissance au néerlandais et aux dialectes flamands) s'est stabilisée dès la fin du 5^e siècle. Elle n'a quasiment pas varié jusqu'à nos jours. Mais jamais elle n'a donné naissance à des entités politiques construites sur cette base.

Jusqu'en 1789, la future Belgique est restée un territoire morcelé en une dizaine de structures féodales (principauté, duchés, comtés,...) dont plusieurs s'étendaient des deux côtés de cette frontière linguistique. Les évolutions des frontières locales ont tenu à des alliances dynastiques ou des conquêtes militaires, jamais à la volonté démocratiquement exprimée des populations ni à des raisons reposant sur une homogénéité linguistique des territoires. Si, dès le Moyen Age, les villes ont connu très tôt un développement commercial et préindustriel, celui-ci a été fortement conditionné par les conflits politiques et militaires entre puissances régionales et européennes.

La relative indépendance et stabilité de la Principauté de Liège (qui couvrait 1/3 de la future Wallonie le long de la vallée de la Meuse) a encouragé le développement de la métallurgie et de l'extraction minière qui ont été à la base de l'explosion de la Révolution industrielle dès le début du 19^e siècle, d'une urbanisation rapide autour des villes, de la naissance d'une classe ouvrière concentrée,...

Par contre, les guerres et les occupations successives (bourguignonne, espagnole, autrichienne) ont brisé le développement du textile à Bruges et Gand et du commerce maritime à Anvers, bloquant les possibilités de progrès économique et politique de la future Flandre et maintenant celle-ci dans le cadre d'une société essentiellement rurale, pauvre et culturellement arriérée.

Ce n'est qu'en 1794 que les divers territoires constituant la Belgique actuelle ont été réunis – et encore dans le cadre d'ensembles plus larges imposés de l'extérieur : annexion à la France républicaine puis napoléonienne (1794-1815) puis union avec la Hollande (1815-1830) imposée par les grandes puissances victorieuses de 1815 afin de constituer un « barrage » à toute nouvelle tentative d'expansion française.

La révolution de 1830 qui a débouché sur l'indépendance de la Belgique a été beaucoup plus le résultat d'une insurrection populaire spontanée contre la misère et les injustices récupérée en dernière minute par une bourgeoisie francophone prise par surprise que le résultat de la maturation d'un véritable mouvement national belge. Le développement du capitalisme et le

pouvoir politique aux mains de la bourgeoisie n'ont en rien supprimé les inégalités régionales. Celles-ci ont au contraire été utilisées et réorganisées suivant les besoins du Capital.

2. Cette orientation de droite et réactionnaire ira jusqu'à la constitution de partis fascistes dont le Vlaams Belang est aujourd'hui l'héritier. Pendant la guerre, une partie du mouvement flamand, comme le Verdinaso ou le Vlaams Nationaal Verbond (VNV) de Staf De Clercq, qui représentait 15 % de l'électorat flamand en 1939, a collaboré activement avec les nazis.

3. Sous l'impulsion du courant de gauche, dirigé par André Renard, la FGTB tient un congrès extraordinaire en 1954 où elle adopte un rapport intitulé « Vers le progrès social par l'expansion économique » et décide de rédiger un rapport complémentaire « Holdings et démocratie économique », achevé en 1956.

Ces deux documents allaient armer les militants syndicaux d'une analyse anticapitaliste et certaines revendications économiques présentaient une alternative globale à la politique économique de l'époque: planification économique; nationalisation du secteur énergétique (charbon, gaz, électricité); création d'un service national de santé gratuite... Le rapport « Holdings et démocratie économique » demandait « le transfert des prérogatives des holdings à la Nation », ce qui menait de facto à la nationalisation de tous les secteurs-clé de l'économie capitaliste.

Malgré ses limites et ses ambiguïtés, cette démarche permettait de dépasser à la fois le « syndicalisme alimentaire » qui veut se limiter aux seules revendications salariales (nécessaires, mais insuffisantes), pour mettre en question le capitalisme, pas seulement "moralement" et généralement, mais à travers des revendications alternatives propres au mouvement ouvrier.

Elle battait aussi en brèche le crétinisme parlementaire social-démocrate car, dans la mesure où le mouvement syndical s'en faisait le défenseur principal, elle débouchait quasi-automatiquement sur la conclusion qu'il fallait se battre en dehors du parlement, dans les usines et dans la rue, c'est-à-dire par des méthodes de lutte propres aux travailleurs-euses.

Ces idées-clé et les points programmatiques qui y étaient liés, allaient pénétrer profondément dans l'avant-garde ouvrière wallonne dans la période 1954-1959, à mesure que la lutte de classe se radicalisait. La grève générale de 1960-61 fut, en un sens, l'aboutissement logique de la campagne pour les réformes de structure parce que cette campagne avait préparé les travailleurs-euses à se défier d'un système capitaliste belge en crise et à avancer leurs propres solutions.

II. La crise des réformes néolibérales de l'Etat belge

La réforme capitaliste de l'Etat belge unitaire a créé un inextricable imbroglio

12. La chute du gouvernement Leterme II et l'échec persistant des négociations sur la réforme de l'Etat devant permettre la formation d'un nouveau gouvernement, montrent que la réforme capitaliste de l'Etat belge unitaire a créé un inextricable imbroglio, exacerbé dans le contexte de la mondialisation néolibérale et de l'intégration antidémocratique de l'Europe capitaliste.

13. Au cours des trois dernières décennies, en même temps qu'elle confiait une partie de ses prérogatives à l'Europe du Capital, la classe dominante de Belgique a cru pouvoir répondre au défi du développement inégal de la Flandre et de la Wallonie par la décentralisation d'une série croissante de compétences. Les réformes de l'Etat de 1971, 1980, 1988, 1993 et 2001 ont, officiellement, fait de la Belgique un « Etat fédéral ». Mais « fédérer » (du latin « federare ») signifie « rassembler, mettre ensemble », or aujourd'hui, bien que l'oppression de la Flandre ne soit plus qu'un souvenir, il est évident que la réforme de l'Etat unitaire, loin de rassembler les peuples, n'a fait que les séparer davantage.

14. Loin d'être « fédérale », la réforme de l'Etat unitaire a tout d'abord débouché sur une construction institutionnelle hybride entre le fédéralisme et le confédéralisme, au travers de la création d'entités politiques (dotés de pouvoirs législatifs) à la fois culturelles et linguistiques d'une part (les 3 Communautés flamande, française et germanophone, mais dont les deux premières sont « hégémoniques » au niveau fédéral) et territoriales d'autre part (les 3 Régions: flamande, wallonne et bruxelloise, mais cette dernière n'ayant pas une pleine autonomie constitutive), dont les découpages ne correspondent pas¹.

15. Outre sa complexité, avec l'asymétrie politique de plus en poussée entre le Nord et le Sud et les clivages communautaires divisant y compris les mêmes « familles politiques », cette construction implique une tension conflictuelle permanente entre un fonctionnement basé sur un compromis permanent et difficile entre les partis traditionnels des « deux grandes communautés » du pays, qui négocient pratiquement aujourd'hui dans une logique « confédérale », et un fédéralisme reposant sur les trois Régions. D'un strict point de vue institutionnel, la réforme de l'Etat a débouché sur un mélange explosif – car instable – entre régionalisme, confédéralisme communautaire et fédéralisme territorial².

Le régime institutionnel belge actuel jouit d'une faible légitimité et d'une piètre adhésion populaire

16. Décidée « d'en haut » sans consultation populaire, débouchant sur une structure complexe, peu lisible - donc peu transparente et contrôlable - et surtout hypertrophiée (la Belgique compte 6 gouvernements, 55 ministres, 7 parlements et 631 parlementaires), c'est peu dire que le régime institutionnel belge actuel jouit d'une faible légitimité et d'une piètre adhésion populaire. Cette construction s'est faite, qui plus est, dans un contexte où une politique néolibérale dirigée contre la majorité de la population était - et est plus que jamais - menée à tous les niveaux de pouvoir, dans le carcan européen des critères de Maastricht et du Pacte de stabilité.

17. L'inégalité de développement Nord-Sud ne tombe pas du ciel : elle découle des mouvements du capital, des « lois du marché libre » et de la recherche du profit. Il en résulte que les écarts de développement entre Flandre et Wallonie ne pourront être comblés qu'à l'aide

de mesures anticapitalistes, impliquant un rôle accru du secteur public et de la planification sous contrôle démocratique. Sans incursions dans la propriété privée et la liberté de mouvement du capital, la régionalisation de l'Etat unitaire ne pouvait qu'entraîner plus de division. C'est pourquoi la gauche de la FGTB liait indissolublement fédéralisme et réformes de structure anticapitalistes.



*Flandre et Wallonie,
un face à face
de plus en plus difficile*

***La décentralisation
pseudo-fédérale
capitaliste est allée de
pair avec l'offensive
brutale de dérégulation
et de privatisation des
services publics***

18. On paie aujourd'hui le prix du fait que cette alternative n'a pas été imposée et a même été abandonnée par la gauche syndicale, qui a déserté ce combat sur le terrain politique. En effet, la décentralisation pseudo-fédérale capitaliste est allée de pair avec l'offensive brutale de dérégulation et de privatisation des services publics, menée à l'échelle internationale depuis le début des années 80, où les politiques néolibérales sont devenues hégémoniques. Le capitalisme néolibéral organise et exacerbe la lutte de « tous contre tous » et la mise en concurrence généralisée des travailleurs-euses, des peuples et des territoires³. En parallèle, la mondialisation et la construction du marché unique européen ont entraîné le démantèlement des holdings (la Société Générale...) autour desquels s'articulaient depuis un siècle et demi la classe dominante et son Etat.

19. Cette évolution a profondément attisé les divisions et les différenciations au sein de la classe dominante, entre ses diverses fractions. Face à une bourgeoisie flamande qui s'est sans cesse affirmée au cours du dernier demi-siècle, la bourgeoisie nationale belge s'est au contraire considérablement affaiblie depuis trente ans, tandis qu'on ne peut pas parler d'une bourgeoisie wallonne pleinement constituée, car cette dernière est faible et a jusqu'ici davantage pensé son action dans le cadre belge plutôt que strictement wallon, à la différence de la bourgeoisie flamande.

***Aujourd'hui,
l'intégration au capital
transnational est telle
qu'on ne peut tout
simplement plus parler
d'un capitalisme
national belge***

20. Aujourd'hui, l'intégration au capital transnational est telle qu'on ne peut tout simplement plus parler d'un capitalisme national belge : celui-ci a été remplacé par des multinationales, d'une part, et par une nébuleuse de PME, d'autre part. C'est peu dire que l'Etat belge et ses entités fédérées sont sans prise sur la stratégie internationale des premières... Quant aux secondes, leur développement dépend étroitement de la politique économique et d'innovation déployée par les Régions, à partir de leurs réalités spécifiques. Le résultat est là : au niveau de l'infrastructure économique de la société, le pseudo-fédéralisme capitaliste a creusé les écarts entre les deux parties du pays, au lieu de les réduire⁴.

21. En même temps, le fossé s'est approfondi également au niveau de la superstructure - politique, idéologique et culturelle - de la société. La raison réside en dernière instance dans l'évolution de la base économique : dans le contexte global - sans précédent - de redressement des profits sans relance de l'accumulation, avec crise sociale à la clé, que l'on connaît depuis le début des années '80, le fait que les deux régions plus riche et plus pauvre du pays correspondent en gros aux territoires occupés par des peuples parlant des langues différentes (et comprenant de moins en moins celle du voisin) a contribué à créer un terrain propice aux tensions communautaires.

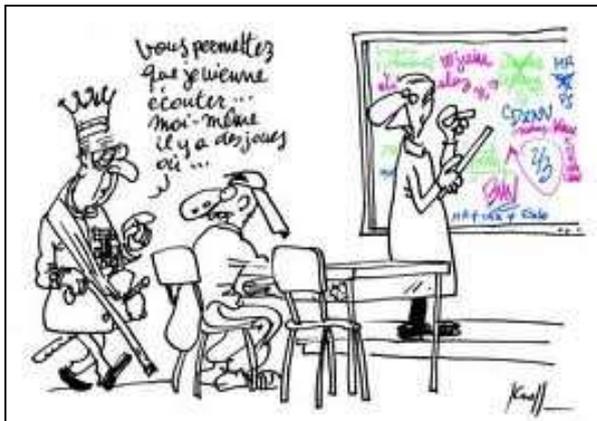
Notes de la Partie II

La crise des réformes néolibérales de l'Etat belge

1. L'autonomie constitutive implique que les entités fédérées peuvent prendre des mesures relatives à l'organisation de leur gouvernement ou de leur parlement, régional ou communal, mais la Constitution belge n'accorde pas cette autonomie à la Région de Bruxelles-Capitale, ni à la Communauté germanophone.

Or, la plupart des Etats fédéraux mettent juridiquement sur un pied égal les entités fédérées et ces dernières participent directement, en tant que telles, aux révisions constitutionnelles. Dans la plupart des Etats fédéraux existe en outre une assemblée à deux chambres; l'une composée de représentant-e-s élu-e-s par l'ensemble de la population, l'autre représentant les entités fédérées de manière paritaire, indépendamment de l'importance de leur population, ce qui n'est pas le cas en Belgique et renforce ainsi les traits confédéraux et le dualisme conflictuel entre les deux grandes communautés linguistiques du pays.

2. Historiquement, la création des Communautés est le fruit des demandes linguistiques et culturelles du mouvement flamand tandis que la création des Régions a été portée sur base d'arguments économiques par le mouvement wallon. Créées lors de la réforme constitutionnelle de 1970, les Régions wallonne et flamande ne verront pourtant le jour qu'en 1980 et la Région de Bruxelles-Capitale, en 1989.



3. « Le libéralisme qui imprègne les politiques gouvernementales, ne met pas tant en concurrence les entreprises, mais permet au contraire à celles-ci, en situation de monopole ou de concurrence oligopolistique, de mettre en concurrence les territoires et les Etats ». (Mateo Alaluf, « La compétition territoriale, nouvel avatar de la concurrence pour un dumping social permanent », L'Année sociale 2004, Institut de sociologie de l'ULB, 2005).

Ce qui est bien le cas de la Belgique où les autorités des trois Régions organisent le dumping social et fiscal, « mettent en valeur » leurs infrastructures et leurs ressources humaines et offrent une flopée d'aides publiques pour s'attirer les grâces des investisseurs capitalistes au détriment des autres régions.

Le Plan Marshall en Wallonie, avec ses zones franches, ou la concurrence acharnée entre les aéroports de Bierset et de Zaventem, constituent les archétypes de ce « néolibéralisme territorial ».

4. Les structures économiques de la Wallonie et de la Flandre sont différentes: les principaux secteurs dans cette dernière sont la distribution, les industries (automobile, pétrochimie...) et les services aux entreprises, qui représentent proportionnellement plus d'entreprises et d'emplois que ces mêmes secteurs en Wallonie où les principaux secteurs sont la construction, le commerce de détail et les industries, tandis qu'à Bruxelles les services aux entreprises dominent.

Les entreprises wallonnes sont majoritairement (94%) de taille petite à moyenne, inférieures à 50 travailleurs-euses et la Wallonie compte 2,3 fois moins d'entreprises que la Flandre, où l'on compte 126 entreprises de plus de 1000 travailleurs, contre 59 en Wallonie. L'économie wallonne repose sur des secteurs où la production de valeur ajoutée est faible (horeca, transport), ou encore sur des secteurs où la production de valeur ajoutée est correcte, mais où la productivité du travail par personne occupée est plus faible (le commerce de détail).

La part de l'emploi public flamand est de 25,5%, alors qu'il est de 38,8% en Wallonie, celle-ci compte ainsi 2,8 fois moins d'emplois privés que la Flandre. Le secteur privé contribue pour 70% à la valeur ajoutée en Flandre alors que le secteur privé wallon ne contribue que pour 58%. (Situation économique de l'entreprise en Wallonie, UWE, juin 2006).

Le PIB/habitant en Flandre est supérieur de 38% à celui de la Wallonie: en 2009, la Flandre représentait 58% du PIB national, la Wallonie 24% et la RBC près de 20%. Il y a deux fois plus de chômeurs en Wallonie qu'en Flandre: en 2010, selon le Bureau du Plan, le taux de chômage se répartit ainsi: Flandre: 9,1%; Wallonie: 18,1% et RBC: 22,6%. En Flandre, 11,4% de la population vit sous le seuil de pauvreté contre 17% en Wallonie. Le revenu moyen par an et par habitant en Wallonie est de 12.357 euros contre 14.026 euros en Flandre. (Belga, 08/12/2010)

III. L'autonomisation relative de la sphère politique

Pour des raisons électorales et de défense des appareils bureaucratiques, les tensions ont été exacerbées voire suscitées par le personnel politique de tous les partis traditionnels, sans exception.

22. Cependant, ces tensions ne se sont pas développées toutes seules : des facteurs purement politiques, en partie autonomes, sont intervenus. Pour des raisons électorales et de défense des appareils bureaucratiques, les tensions ont été exacerbées voire suscitées par le personnel politique de tous les partis traditionnels, sans exception. Rien de plus simple en effet que de pointer le bouc émissaire de l'autre communauté pour dissimuler sa propre absence totale de solutions aux crises sociale, économique et écologique. Cette dynamique de « communautarisation » est donc elle aussi le produit de la régionalisation pseudo-fédérale.

En effet, tout en accentuant les forces centrifuges économiques, celle-ci a créé au fil du temps une situation où deux sociétés qui développent des vies sociales, politiques et culturelles de plus en plus indépendantes, coexistent au sein d'un Etat dont elles n'ont jamais été appelées à déterminer les formes. Il a suffi d'un quart de siècle de ce régime pour que le personnel politique « national » capable d'appréhender et d'articuler l'ensemble « fédéral » disparaisse quasi complètement, ce qui complique en retour la gestion de l'Etat bourgeois.

23. Le transfert massif de compétences vers l'Union Européenne (UE) a encore accéléré cette tendance : en effet, dans une situation où quelque 80% de la législation « belge » découle de décisions prises anti-démocratiquement au niveau supranational, la tentation est encore plus forte pour les politicien-ne-s de tout poil de se focaliser sur les questions communautaires. Quant à l'intelligentsia, en particulier l'intelligentsia de gauche, elle fuit ses responsabilités et préfère se tourner vers Paris, Londres ou Amsterdam plutôt que de contribuer à décrypter une situation dont la compréhension est pourtant décisive à l'émancipation des travailleurs-euses.

24. Toutes les organisations patronales, y compris l'UNIZO, ont plaidé pour la stabilité et contre la chute du gouvernement Leterme II ; or celle-ci a été provoquée par l'Open VLD, qui est un parti patronal. C'est dire que la situation est totalement incompréhensible pour les marxistes mécanistes, qui imaginent que le cours politique de la société est déterminé directement par son infrastructure économique. La crise constitue au contraire un exemple d'autonomie relative de la sphère politique par rapport à la sphère économique.

La situation économique, sociale et politique au Nord du pays dégage l'espace pour une politique néolibérale non seulement plus brutale et agressive mais aussi sensiblement différente de celle qui peut être déployée au Sud

25. Son moteur principal est la lutte pour le leadership au sein d'une droite flamande hégémonique mais de plus en plus morcelée. Certes, cette compétition plonge ses racines dans la contradiction entre les besoins spécifiques du capitalisme en Flandre et un certain nombre de blocages institutionnels (certaines caractéristiques de l'Etat pseudo-fédéral) ou politiques (le heurt avec les besoins différents de gestion de la crise capitaliste au Sud du pays).

En dernière instance, le fond de l'affaire est donc bien que la situation économique, sociale et politique au Nord du pays dégage l'espace pour une politique néolibérale non seulement plus brutale et agressive mais aussi sensiblement différente de celle qui peut être déployée au Sud. C'est ce qui explique que la bourgeoisie flamande soit demandeuse, non pas de l'éclatement de la Belgique au profit d'un Etat flamand indépendant, mais bien d'un transfert accru de compétences et d'une autonomie accrue de la Flandre et d'une scission de certains secteurs de la Sécurité sociale.

26. Mais ce projet se heurte à la résistance de la monarchie, qui lutte pour sa survie. Il se heurte aussi aux partis francophones, qui craignent une déstabilisation de leur propre pouvoir et de leurs propres appareils.

La question de la social-démocratie wallonne est ici décisive. Depuis 20 ans, en effet, la social-démocratie se maintient électoralement alors qu'elle est convertie au néolibéralisme et collabore activement au détricotage de la sécurité sociale. Cette anomalie, sans équivalent en Europe, s'explique essentiellement par le fait que le PS mobilise la FGTB et l'électorat populaire en se présentant comme le rempart francophone contre le recul social dû au « méchant loup nationaliste flamand ». En cas de scission (totale ou partielle) de la sécurité sociale, les cotisations des seuls travailleurs actifs de Wallonie ne pourraient pas assurer l'équilibre du système. Il en résulterait une nouvelle montée de la misère sociale. Le PS en paierait le prix fort sur le plan électoral.

27. Dès lors, l'autonomie relative du facteur politique fait que les blocages dans le cadre pseudo-fédéral se présentent pour ainsi dire sous une forme « sublimée ». Au Sud du pays, ils favorisent le vote utile pour une social-démocratie qui, sous couvert de défense des acquis, s'aligne fondamentalement derrière la monarchie et l'ordre établi pseudo-fédéral. Au Nord, ils alimentent la recomposition à droite d'un paysage politique de plus en plus balkanisé. Outre le Vlaams Belang raciste et fasciste, on a vu l'émergence de nouveaux partis de droite qui contestent la domination historique du camp bourgeois par la famille social-chrétienne (et sa politique de collaboration de classe par le biais de l'ACW au sein du CD&V) et mettent sous pression l'Open-VLD.

Le succès de la N-VA s'explique par la peur panique d'une certaine Flandre d'être prise en tenaille entre une mondialisation où elle pèse si peu et une Wallonie sinistrée dont elle refuse de partager le sort

28. Dans ce cadre, le succès de la N-VA ne s'explique pas seulement par les erreurs de stratégie des autres partis. La crise capitaliste a frappé la Flandre de plein fouet. Les destructions d'emplois et les fermetures d'entreprises y ont été beaucoup plus nombreuses qu'à Bruxelles et en Wallonie. Le mythe d'une Flandre opulente et prospère vantée par tous les politiciens flamands s'est effondré¹. Un spectre s'est mis à hanter le plat pays, celui de la « wallonisation »: la peur de connaître le même sort que la Wallonie depuis les années 60, c'est-à-dire la désindustrialisation massive. La fermeture d'Opel à Anvers en est le symbole dans une région où nombre d'emplois directs ou indirects dépendent de l'industrie automobile.

La peur panique d'une certaine Flandre d'être prise en tenaille entre une mondialisation où elle pèse si peu et une Wallonie sinistrée dont elle refuse de partager le sort a enclenché une fuite en avant vers plus d'autonomie pour rétablir la compétitivité de la Flandre. D'où la volonté de la N-VA de scinder la Sécurité sociale et la concertation salariale pour enclencher une spirale à la baisse des salaires. Si ce sentiment est encore peu répandu dans la classe des travailleurs, il s'est largement emparé des classes moyennes et d'une partie de la bourgeoisie du nord du pays.

29. Voilà pourquoi le blocage de la réforme de l'État est apparu comme insupportable aux yeux de l'opinion publique flamande. La N-VA a été perçue comme le seul parti capable d'imposer une percée dans ce domaine après les revers successifs du CD&V qui a préféré sacrifier le cartel et ses promesses à la stabilité gouvernementale. Le vote pour plus d'autonomie se double ainsi d'un vote anti-establishment qui a jadis profité au Vlaams Belang et à la Lijst De-decker. Contrairement à l'image véhiculée par certains médias francophones, le succès de formations comme le N-VA et la Liste De

Decker (LDD) provient en partie d'une certaine forme de modernité et de radicalité anti-establishment. Celle-ci s'exprime notamment dans le fait qu'ils promettent, à l'inverse de l'ex-Volksunie, de ne pas reculer face à la monarchie (archaïque par définition) et à la menace d'un chaos institutionnel. Au contraire, ces partis misent sur ce chaos pour concrétiser leur projet et remodeler profondément la carte, non seulement sur le plan institutionnel (face aux francophones), mais aussi sur les plans social et politique (face au mouvement ouvrier en Flandre).

La surenchère communautaire et interclassiste constitue une diversion commode face aux vrais enjeux. Mais cette diversion est loin d'être un simple « cirque politique »

30. Tant au Nord qu'au Sud, la surenchère communautaire et interclassiste constitue donc une diversion commode face aux vrais enjeux. Mais cette diversion, loin d'être un simple « cirque politique », constitue au contraire une menace sérieuse car elle favorise l'individualisme, le nationalisme et le rejet primaire de l'action politique, qui font le jeu de la droite extrême et de l'extrême-droite, comme en atteste par exemple l'essor en Wallonie et à Bruxelles d'un parti populiste comme le mal nommé Parti Populaire de Modrikamen.

31. La virulence de la polémique communautaire, en particulier sur BHV, est à la mesure des enjeux socio-économiques qui la sous-tendent, de part et d'autre de la frontière linguistique. Or, ces enjeux, en premier lieu la défense de la Sécurité sociale, concernent des millions de travailleurs-euses menacé-e-s par la crise capitaliste.

Par quelle alchimie des questions aussi fondamentales peuvent-elles se transformer en polémique sur la scission d'un arrondissement et le sort des francophones habitant la périphérie flamande de Bruxelles ? Alors que les problèmes sociaux, économiques et écologiques sont si brûlants, comment se fait-il que des partis bourgeois traditionnels puissent faire tomber un gouvernement sur BHV, même quand une solution raisonnable semble à portée de la main ?

On ne peut pas répondre à ces questions simplement en invoquant la manipulation, la diversion ou le conditionnement de l'opinion publique par les médias et par la classe politique, ou l'autonomie relative de celle-ci. Qu'on le veuille ou non, il faut prendre en compte les cicatrices laissées par la question nationale.



Les ressentiments nationaux et les préjugés ont la vie dure, de part et d'autre de la frontière linguistique

32. Il n'y a plus d'oppression nationale du peuple flamand, on l'a dit. Mais les ressentiments nationaux et les préjugés ont la vie dure, de part et d'autre de la frontière linguistique. L'Etat belge n'a jamais reconnu les injustices commises contre le peuple flamand et n'a jamais présenté d'excuses. Au Nord, BHV constitue un fétiche parce que la non-scission apparaît comme le symbole du refus historique des francophones d'accepter le fait national flamand et sa conséquence : l'autonomie territoriale. Au Sud, l'arrogance chauvine et mépri-

Au fur et à mesure de la montée en puissance économique de la Flandre, une sorte de nationalisme de région impérialiste riche a pour ainsi dire fusionné avec l'idéologie néolibérale arrogante et « recyclé » les souvenirs de l'oppression nationale passée

sante des bourgeois et des petit-bourgeois francophones à l'encontre des Flamand-e-s est loin d'avoir disparu, et elle contamine aussi une partie de la classe ouvrière wallonne, même parmi les syndicalistes conscient-e-s. Par ailleurs, du côté francophone, la détermination flamande à scinder BHV ravive des souvenirs douloureux liés aux circonstances de la fixation de la frontière linguistique et du régime linguistique imposés en 1963 par la majorité flamande à la minorité francophone.

33. Tous les partis bourgeois portent ici une responsabilité, mais celle de la social-démocratie est déterminante. Dès la première guerre mondiale, la social-démocratie a en effet sacrifié les droits nationaux démocratiques du peuple flamand en général, et ceux des prolétaires flamand-e-s en particulier, sur l'autel de sa collaboration de classe avec la bourgeoisie francophone.

Cette erreur stratégique fondamentale a permis la récupération de la question nationale flamande par le petit clergé, ce qui a jeté les bases pour une hégémonisation ultérieure du mouvement national par des forces de droite nationalistes.

Par la suite, les droits nationaux démocratiques n'ont été consentis au peuple flamand qu'à reculons, sans s'accompagner de réformes sociales, et seulement sous la pression du fait que les rapports de force économiques étaient de plus en plus favorables au Nord du pays. Pour tenter de s'y opposer, la social-démocratie wallonne a été jusqu'à surfer sur le populisme nationaliste d'un José Happart.

34. Il ne faut pas s'étonner, dès lors, si, au fur et à mesure de la montée en puissance économique de la Flandre, une sorte de nationalisme de région impérialiste riche a pour ainsi dire fusionné avec l'idéologie néolibérale arrogante et « recyclé » les souvenirs de l'oppression nationale passée pour donner ce cocktail aux relents égoïstes, bornés et xénophobes, qui se concrétise par exemple dans le « Wooncode ». Ce Code flamand du logement conditionne l'octroi de logements sociaux à l'apprentissage du néerlandais, une mesure discriminatoire prétendument dirigée pour contrer « l'Olievlek » (la « tâche d'huile » de l'extension continue des francophones en périphérie bruxelloise) mais qui est aussi (et surtout) appliqué contre les immigré-e-s dans toutes les grandes villes de Flandre.

35. Ce cocktail entre un nationalisme égoïste de région riche et l'idéologie néolibérale n'est nullement l'apanage de la Flandre.

Dans les années 1970, en Europe, on a pu assister à une montée de mouvements nationalistes et régionalistes qui se développaient dans des régions pauvres, étaient orientés à gauche – voire même se présentaient comme anti-impérialistes et socialistes – et luttaient contre la domination et l'oppression de la part de leur bourgeoisie centralisatrice.

Mais, après 30 ans de rouleau compresseur néolibéral ces mouvements sont aujourd'hui en recul. Ce sont au contraire des mouvements nationalistes-populistes qui ont le vent en poupe aujourd'hui, soit dans des pays riches qui ne veulent plus payer pour les pays plus pauvres en Europe et pour les immigrés (Hollande, Scandinavie, Autriche...), soit dans des régions riches qui ne veulent plus payer pour les régions pauvres de leur Etat (Italie du Nord et dans une moindre mesure Catalogne). De plus, l'Union européenne pousse au développement d'une « Europe des Régions », non pas pour des raisons démocratiques, mais pour faciliter la démantèlement d'acquis sociaux conquis à l'échelle des Etats-nations et favoriser la concurrence « libre et non faussée » entre les travailleurs-euses de ces dizaines de « Régions » au sein du marché commun.



Face à la question nationale, un océan de perplexité...

Notes de la Partie III

L'autonomisation relative de la sphère politique

1 Du fait de leurs structures économiques distinctes, la récession de 2009 a frappé plus durement la Flandre que les deux autres régions: le PIB flamand a reculé de 3,3 % alors qu'en Wallonie et à Bruxelles, la chute a été respectivement de 2,7 % et de 2,5 %.

En 2009, le taux de croissance de l'emploi a été négatif dans les trois régions, mais de manière plus marquée en Flandre : - 0,7% contre - 0,3% à Bruxelles et - 0,4% en Wallonie (Bureau du Plan). Les hausses annuelles des taux de chômage ont été de 20 à 25 % en Flandre, environ 10 % à Bruxelles et 5 % en Wallonie (*La Libre Belgique*, 17/12/2009).

Jusqu'en 2000, le taux de croissance du PIB wallon était inférieur à celui de la Belgique. De

1955 à 1975, l'écart de croissance entre la Wallonie et la Flandre s'élevait à 1,7%, contre 0,8% entre 1975 et 1995 et seulement 0,5% de 1995 à 2003. Depuis lors, jusqu'à la crise, cette croissance a été relativement comparable. (« *Over Werk* », Tijdschrift van het Steunpunt WAV, 4/2005).

Le tissu industriel flamand commence à vieillir, tandis qu'en Wallonie se développent des niches de technologies de pointe, comme l'aéronautique.

L'évolution démographique renforce également le sentiment d'un lent déclin en devenir: d'ici 30 ans, le nombre de personnes de plus de 65 ans augmentera de 5% en Flandre contre 2,5% en Wallonie et à peine 0,2% à Bruxelles.

IV. Pour un fédéralisme solidaire et démocratique

La réforme pseudo-fédérale de l'Etat confirme que les revendications nationales ne peuvent être satisfaites que partiellement et Insuffisamment dans le cadre capitaliste

La LCR rejette la surenchère communautaire, le séparatisme et le « confédéralisme »...

36. La réforme pseudo-fédérale de l'Etat confirme que les revendications nationales, comme les aspirations démocratiques en général, ne peuvent être satisfaites que partiellement et insuffisamment dans le cadre capitaliste.

En tant que marxistes-révolutionnaires, notre objectif stratégique n'est pas de réaménager l'appareil d'Etat capitaliste, mais bien de le détruire, quel qu'il soit. Pour y parvenir, toute notre action est destinée à élever la conscience de classe, l'unité du mouvement ouvrier, à unifier et centraliser ses luttes, à renforcer sa confiance en ses propres forces, sa capacité d'action et d'organisation, à mettre en avant la nécessité, pour les travailleurs-euses, de se doter de leur propre instrument politique qui soit rigoureusement indépendant de la bourgeoisie.

Mais ces objectifs fondamentaux ne peuvent être invoqués comme un prétexte pour esquiver toutes les questions institutionnelles et en renvoyer les réponses concrètes « après la victoire du socialisme ». La question est donc : que répondre aujourd'hui ?

37. Comme on l'a vu, le principe de base des marxistes sur la question nationale est celui du libre droit des nations à disposer d'elles-mêmes, de leur droit à l'autodétermination. Mais ce droit n'implique pas mécaniquement le soutien à la séparation. Aujourd'hui, la Wallonie n'est pas une nation exploitée économiquement par la Flandre et le peuple flamand n'est pas opprimé (et il ne l'a jamais été de cette manière là) en tant que nation par « les Wallons » ou « les francophones ».

38. La crise politique du « fédéralisme néolibéral » surdétermine dans notre pays la manière dont l'austérité sera appliquée dans notre pays. Dans le contexte actuel, la nouvelle réforme de l'Etat et les mesures de régionalisation accrues constituent en elles-mêmes des mesures d'austérité et de régression sociale pour tou-te-s les travailleurs-euses du pays¹.

Elles sont justement menées dans le but d'appliquer une politique néolibérale plus brutale, en divisant le mouvement ouvrier et en se débarrassant de conquêtes sociales historiquement arrachées dans le cadre fédéral par l'ensemble du mouvement ouvrier. Une lutte déterminée doit être menée contre la surenchère communautaire, contre toutes les formes de nationalismes, y compris belge, et pour l'unité de tou-t-es les travailleurs-euses.

39. Bien que peu probable à court terme du fait de l'existence d'une dette publique gigantesque et de la question de Bruxelles, la LCR rejette malgré tout toute issue « séparatiste » qui déboucherait sur la constitution d'Etats indépendants. Dans le contexte néolibéral et capitaliste actuel, cette perspective signifierait une profonde régression sociale pour les travailleurs-euses et les allocataires sociaux du Nord et du Sud.

40. Pour les mêmes raisons, la LCR s'oppose également aujourd'hui à toute perspective de « confédéralisme »². Comme on l'a vu, le système « fédéral » actuel comporte déjà des éléments de confédéralisme qui, dans le contexte néolibéral dominant, accentuent l'imbroglio institutionnel, la concurrence et les conflits entre les deux « communautés ». L'objectif d'un confédéralisme « intégral » est aujourd'hui porté par la N-VA comme étape pour une scission future du

**...et se bat pour une
sécurité sociale
fédérale, forte,
intégrale et gérée
par les organisations
de travailleurs**

**La LCR plaide
aujourd'hui
pour un fédéralisme
solidaire et
démocratique,
basé sur l'existence de
trois Régions (Flandre,
Wallonie et Bruxelles)
pleinement égales,
aux compétences
homogènes sur leur
propre territoire
et garantissant l'égalité
des droits
entre tous et toutes
et le respect des droits
des minorités**

pays avec un contenu néolibéral agressif qui signifierait une profonde régression sociale pour la classe ouvrière.

41. Face à l'agenda porté par la N-VA (régionalisation plus poussée de l'ISOC et de l'IPP, scission des allocations familiales et des politiques de l'emploi, des soins de santé ou de la formation des salaires...), il s'agit au contraire d'unir le mouvement ouvrier autour de revendications contre la crise et pour le maintien (et le renforcement) de la solidarité interprofessionnelle, de ses conquêtes sociales acquises au niveau fédéral. Autrement dit: pour une Sécurité sociale forte et intégrale et pour le maintien du caractère fédéral des conventions collectives du travail et du droit du travail.

42. Pour la LCR, la défense de cette unité du mouvement ouvrier et de ses conquêtes historiques ne se confond nullement avec la défense du statu quo et du cadre institutionnel actuel, elle doit au contraire en être nettement distinguée. Elle ne se confond nullement, non plus, avec un illusoire retour en arrière à l'Etat belge unitaire « de papa ». En termes de conquêtes sociales, il ne s'agit pas seulement de préserver ce qui existe, mais justement de l'améliorer afin de garantir son maintien.

C'est notamment le sens de notre défense d'une Sécurité sociale forte, intégrale et fédérale. Cette conquête n'est pas le fruit de la Belgique unitaire, elle a été arrachée par le mouvement ouvrier, indépendamment du contexte institutionnel, et doit être préservée indépendamment de l'évolution de celui-ci. La seule manière efficace d'empêcher toute remise en cause de son caractère fédéral est de revendiquer une gestion purement ouvrière de la Sécu, par les seules organisations syndicales, en excluant de ses organes de gestion les représentants patronaux et en interdisant toute forme de marchandage par les partis traditionnels.



43. Sur les questions démocratiques et institutionnelles, nos réponses partent de la nécessité d'instaurer un véritable fédéralisme solidaire et démocratique. Comme le soulignait Ernest Mandel, « *Du point de vue marxiste, le fédéralisme est la forme d'organisation étatique idéale lorsqu'il s'agit d'un Etat multinational* », ce qui est bien le cas de la Belgique.

Mais le fédéralisme, en soi, n'a rien d'anticapitaliste et ses formes institutionnelles peuvent être extrêmement variées. La LCR plaide aujourd'hui pour un fédéralisme solidaire et démocratique en Belgique, basé sur l'existence de trois Régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) pleinement égales, aux compétences homogènes sur leur propre territoire et garantissant l'égalité des droits entre tous et toutes et le respect des droits des minorités.

44. Un fédéralisme solidaire et démocratique suppose que l'on mette fin à la « dualité » de l'architecture institutionnelle actuelle par la

**Supprimer
Communautés
et provinces,
abolir les vestiges
de l'ancien régime
et étendre les droits
démocratiques**

disparition des Communautés flamande et française et le transfert de leurs compétences aux trois Régions. La reconnaissance constitutionnelle de la nation flamande au sein de l'Etat belge, à travers la création d'une Communauté flamande en 1971, a été une étape nécessaire pour en finir avec les derniers vestiges de l'oppression historique du peuple flamand. Aujourd'hui, ce dernier dispose d'une pleine autonomie en matière linguistique et culturelle au sein de sa Région et des garanties pour la minorité flamande de Bruxelles consacrée par le caractère institutionnel bilingue de cette Région³.

45. Un fédéralisme démocratique implique une simplification des structures institutionnelles afin que la population puisse se saisir des enjeux politiques et exercer un droit de regard, de contrôle et de sanction à leur égard. Outre la disparition des Communautés, cela entraîne la nécessité de supprimer les Provinces, devenues superflues, et leurs députations permanentes, en transférant leurs compétences aux Régions, et, tout comme pour les Communautés, sans perte d'emploi et avec maintien des acquis pour les travailleurs-euses des administrations concernées.

46. Un fédéralisme démocratique implique l'instauration d'un scrutin à la proportionnelle intégrale, et donc la suppression du seuil électoral antidémocratique - fixé aujourd'hui à 5% - pour obtenir un premier élu-e. Il suppose également la fin des « parlements de législature » pour les Régions. Contrairement au niveau fédéral, où le gouvernement peut dissoudre le parlement et où ce dernier peut faire tomber le premier par un vote de défiance provoquant ainsi dans les deux cas des élections anticipées, il faut au contraire une majorité de rechange pour faire tomber un exécutif régional, ce qui permet à l'exécutif en question d'échapper à la pression et à la sanction populaire.

47. Toute solution démocratique passe nécessairement en outre par l'abolition de tous les vestiges de l'Ancien Régime et des privilèges accordés à l'Eglise (dont les financements publics de cultes), par la séparation complète entre l'Eglise et l'Etat, par l'abolition de l'institution archaïque de la Monarchie et l'instauration d'une République fédérale. Le caractère démocratique d'un fédéralisme solidaire serait en outre renforcé par des mesures telles que le contrôle et la révocabilité de tou-te-s les élu-e-s par leurs mandant-e-s au travers d'un référendum révocatoire; la limitation du cumul de leurs mandats et la limitation de leurs rémunérations au salaire moyen d'un-e travailleur-euse qualifié-e⁴. La citoyenneté et les droits politiques égaux doivent en outre être radicalement déconnectés et distingués de la nationalité ou de toute appartenance linguistique ou culturelle. Toute personne, européenne ou non-européenne, résidant sur le territoire belge depuis une durée minimale doit jouir des mêmes droits sociaux et politiques, dont le droit de vote et d'éligibilité à tous les niveaux électoraux: communal, régional, législatif et européen.

**La communauté
germanophone doit
pouvoir décider
librement
de son avenir**

48. Concernant la minorité germanophone, la LCR plaide pour une consultation populaire de cette dernière lui permettant de choisir: soit pour le retour à l'Allemagne de ces cantons annexés par la Belgique au lendemain de la Première guerre mondiale (ce qui ne semble pas être l'option voulue aujourd'hui, mais qui devrait être respectée au cas où elle s'exprimerait); soit pour se constituer en Région à part entière; soit pour maintenir une Communauté germanophone spécifique intégrée à la Région wallonne, cette dernière devant alors garantir ses droits linguistiques, culturels et politiques (intégration au collège électoral wallon avec représentation garantie au sein de son Parlement et de son gouvernement).

Notes de la Partie IV

Pour un fédéralisme solidaire et démocratique

1. Pendant les négociations, la N-VA a exigé le transfert des allocations familiales aux Communautés plutôt qu'aux Régions, ce qui signifierait que deux familles bruxelloises habitant le même palier – voir les enfants d'une même famille - toucheraient des allocations différentes pour leurs enfants selon qu'ils les ont placés dans une crèche de l'ONE ou de Kind&Gezien.

Le transfert des allocations familiales aux entités fédérées est une brèche de taille dans la solidarité interpersonnelle, les allocations familiales sortiraient du giron de la Sécurité sociale fédérale, ce qui signifie qu'elles seront financées par l'impôt et non plus par les cotisations sociales. Il y a fort à parier qu'on en profitera pour accorder une nouvelle baisse de charges sociales aux patrons tandis que les salariés devront payer des impôts plus élevés pour avoir droit aux mêmes allocations qu'avant, voire à des prestations plus réduites.



Pour "restaurer la compétitivité", la N-VA veut baisser les charges salariales en modifiant le mécanisme des cotisations sociales, particulièrement celles qui financent les soins de santé et les allocations familiales. Elle veut aussi régionaliser les conventions collectives, *"pour mieux coller à la productivité du travail" des différentes Régions*. La N-VA veut une baisse des impôts, en particulier celle de l'impôt sur les sociétés (Isoc) afin de mieux attirer les investisseurs étrangers... et wallons, puisque l'imposition devrait être régionalisée.

Elle veut réformer le système des pensions mais n'est pas intéressée par sa régionalisation parce que la Flandre compte plus de pensionnés et de travailleurs âgés que les deux autres régions. Par contre, elle veut imposer une limitation des allocations de chômage dans le temps (2 ans maximum) et pour cela, régionaliser le secteur du chômage.

Les premiers qui feraient les frais d'une telle politique seraient les travailleurs et les allocataires sociaux flamands. Ces mesures provoqueront des délocalisations de sièges de société vers la Flandre, une pression à la baisse sur les salaires, une concurrence accrue entre travailleurs-euses peu qualifié-e-s et chômeurs-euses

pour les petits boulots,... de quoi doper la compétitivité de l'économie flamande par rapport à celle de ses voisins.

On entendrait alors le patronat wallon hurler à la mort et faire pression pour que les mêmes mesures soient appliquées en Wallonie, enclenchant ainsi une spirale vers le bas sans fin.

2. Dans le « vocabulaire » politico-institutionnel classique, le confédéralisme est une forme d'association entre Etats souverains et indépendants sur une série limitée de compétences communes. Il présuppose donc l'existence préalable d'Etats souverains et indépendants.

Or, en Belgique, aucune des formations politiques préconisant le confédéralisme ne s'inscrit dans ce schéma. Aucune n'envisage une scission de la Belgique afin de reconstruire ensuite une confédération belge. Leur version du « confédéralisme » est en fait celle d'un stade extrêmement poussé du fédéralisme dans lequel l'Etat fédéral belge serait réduit à quelques fonctions liées essentiellement au maintien de l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur (forces de répression, diplomatie, armée,...) tandis que toutes les autres fonctions passeraient sous le contrôle direct des régions et des Communautés.

Pour certains partis flamands (CD&V et Open VLD), ce « confédéralisme à la belge » est un point final à la réforme de l'Etat, la Belgique étant appelée à se maintenir sous cette forme rabougrie. Pour les autres (NV-A et VB), ce « confédéralisme » est au contraire la dernière étape avant la scission définitive du pays et donc la disparition de la Belgique.

3. En Flandre, les parlements et gouvernements régional et communautaire ont d'ailleurs fusionné.

4. Même si une partie est rétrocédée à leur parti, dans des proportions fort variables du reste, les rémunérations des élu-e-s sont, en soi, indécentes. Par exemple, un-e député-e bruxellois-e gagne 7.500 euros brut par mois. Mais de multiples fonctions annexes permettent « d'arrondir les fins de mois ». Ainsi, outre sa rémunération de base, la présidente actuelle du Parlement (Françoise Dupuis, PS) touche 4.969 euros supplémentaires pour cette fonction et 3.577 euros de plus pour exercer, automatiquement, celle de président du Bureau du Parlement... Sans compter les « frais forfaitaires » qui représentent plus de 3.500 euros par mois. Au total, c'est un pactole de près de 20.000 euros mensuels (*La Libre Belgique, 18-19/09/2010*).

V. La question de Bruxelles

Bruxelles est une ville riche avec beaucoup d'habitants pauvres et d'énormes besoins sociaux non satisfaits

49. Comme dans la plupart des grandes métropoles, les inégalités, les injustices sociales et les discriminations sont particulièrement criantes à Bruxelles.

La capitale génère près de 20% des richesses en Belgique alors qu'elle ne compte que 10% de ses habitant-e-s, constituant ainsi la troisième région la plus « riche » en Europe. Mais les revenus de ses habitant-e-s sont inférieurs de 10% à la moyenne du pays, son taux de chômage avoisine les 20% (33% chez les jeunes) et un-e habitant-e sur quatre est pauvre¹.

Les besoins sociaux insatisfaits en termes d'emplois de qualité, de mobilité, de crèches, d'accès au logement social (et au logement tout court), d'accès à un enseignement de qualité, sont gigantesques et ne feront que s'aggraver à l'avenir du fait de la structure démographique de la population bruxelloise, plus jeune et en plus forte croissance que dans les autres régions du pays².



Une réalité bien différente de la carte postale touristique

50. Cette situation est à la fois le résultat d'une Région pas tout à fait "à part entière" par rapport aux deux autres Régions, et la conséquence des réformes de l'État et des politiques de gestion néolibérale des grandes villes. C'est la combinaison de ces éléments qui explique le bilan social désastreux à Bruxelles.

Mais le manque de moyens publics pour répondre aux besoins sociaux d'une grande ville à forte population d'origine immigrée renvoie en dernière instance bien plus à l'absence de volonté de prendre "l'argent là où il est" qu'à un simple problème de découpage de ses frontières institutionnelles.

51. Le mécanisme d'allocation des moyens financiers aux Régions, calculé sur base du domicile pour l'IPP, pénalise fortement Bruxelles³. Un refinancement convenable de la Région est donc nécessaire afin qu'elle puisse mener une politique urbaine au service des travailleurs-euses, des jeunes⁴, des femmes⁵, en particulier dans les quartiers défavorisés⁶.

Une politique qui doit prioritairement s'axer sur le développement des services publics par la gratuité et l'extension de transports en commun fréquents et de qualité desservant tous les quartiers⁷; la construction massive de logements publics⁸, leur rénovation systématique par une entreprise publique d'isolation⁹; le contrôle démocratique

que des loyers; un système public de santé accessible et performant; le développement massif de services publics de proximité pour l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes dépendantes et l'accueil de l'enfance¹⁰; avec accueil de jour, de soir, des centres nocturnes, des gardes à domicile pour les enfants malades, etc. Sans oublier une lutte énergique contre toute forme de discrimination et de racisme, notamment à l'embauche et au travail, en renforçant l'inspection du travail et les sanctions à l'égard du patronat¹¹

Seule une telle politique volontariste permettra de résorber le chômage massif en créant les milliers d'emplois, publics et de qualité, nécessaires pour satisfaire les besoins sociaux criants d'une métropole telle que Bruxelles¹².

***Bruxelles doit être
Refinancée
en « prenant l'argent
là où il est »...***

52. Les besoins sont énormes et l'argent pour mener une telle politique ne manque pas à Bruxelles, il coule au contraire à flot au milieu d'un océan de misère, car aucun parti politique traditionnel n'a la volonté d'y toucher pour répondre aux besoins sociaux, et cette absence de volonté n'est pas liée à un type particulier de montage institutionnel.

La Région de Bruxelles-Capitale (RBC) pourrait voir ses moyens financiers augmenter de manière considérable "intra muros". Par exemple, par un mécanisme de rétrocession de l'Etat fédéral qui accorderait une partie des recettes fiscales des navetteurs-euses (tant flamand-e-s que wallon-ne-s), qui sont taxé-e-s sur leur lieu de résidence et non de travail. D'un point de vue de la justice et de l'égalité fiscale, il serait surtout nécessaire de mettre à contribution les 100.000 fonctionnaires d'institutions internationales (UE, OTAN...) travaillant et résidant pour une bonne part à Bruxelles et qui ne payent pas un centime d'impôt alors qu'ils-elles utilisent les infrastructures collectives.

Mais, surtout, il s'agit de refinancer la Région au travers d'un relèvement du taux d'impôt des sociétés, d'impôts sur les grosses fortunes, sur la spéculation immobilière pratiquée par ces mêmes grosses fortunes et les grandes entreprises de la construction, sur les bénéfices des multinationales et leur nombreux centres de coordination qui se trouvent dans la capitale¹³.

***... et devenir une
Région à part entière
garantissant
le bilinguisme
des services***

53. D'un point de vue institutionnel, en cohérence avec le principe d'un fédéralisme solidaire et démocratique basé sur les Régions, la LCR rejette toute forme de tutelle ou de co-gestion de la Région bruxelloise, que ce soit par les deux « Communautés »; par les Régions flamande et wallonne; par l'Etat fédéral; ou encore par une sorte de « Communauté Wallonie-Bruxelles ». Malgré ses caractéristiques urbaines marquées et son statut de multiple capitale, Bruxelles doit être une Région à part entière garantissant le bilinguisme de ses services¹⁴.

54. La complexité institutionnelle du « fédéralisme néolibéral » atteint à Bruxelles un niveau ubuesque et freine toute politique cohérente. Pas moins de 8 entités et niveaux de pouvoir différents y interviennent: l'Etat fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande, la Commission communautaire commune, les 19 communes... de plus, sans constituer une Province, Bruxelles compte un Gouverneur et elle est tout à la fois la capitale officielle de la Belgique, de la Flandre et de l'Union Européenne!

55. Cette division institutionnelle inouïe, héritée d'une conception bi-communautaire et des compromis issus des diverses réformes de

***Il existe une conscience,
un sentiment
d'appartenance
et un attachement
à une réalité bruxelloise
multiforme
et interculturelle***

l'Etat, ne correspond absolument pas à la réalité sociologique et démographique multiculturelle de la population bruxelloise.

La polarisation et la concurrence entre les Communautés flamande et « francophone » crée une sorte « d'apartheid culturel » en termes de décrets et de budgets gérés indépendamment l'un de l'autre. Cette concurrence débouche sur une division des travailleurs-euses bruxellois-es sur une base linguistique interclassiste d'autant plus absurde que près de 30% des Bruxellois-es n'ont pas la nationalité belge (10% en 1963) et que plus de la moitié (56%) des habitant-e-s de la RBC est d'origine immigrée¹⁵.

S'il n'existe évidemment pas de « nation » bruxelloise, il existe par contre une conscience, un sentiment d'appartenance et un attachement à une réalité bruxelloise multiforme et interculturelle. Si le français est effectivement la langue dominante et véhiculaire, l'identité des Bruxellois-es ne se résume plus à l'appartenance à l'une ou l'autre des deux grandes communautés linguistiques du pays. Plutôt que de parler de « Flamand-e-s de Bruxelles » ou de « Francophones de Bruxelles », il serait plus exact de parler de Bruxellois-es néerlandophones et francophones (sans oublier la partie de la population parfaitement bilingue)¹⁶.

56. La fusion des réseaux d'enseignement à Bruxelles (réseau francophone et réseau néerlandophone) et l'organisation d'un réseau unique public, gratuit et laïc, sans discriminations et bilingue (voir multilingue) avec des moyens et un investissement renforcés serait la conclusion logique d'une suppression des Communautés.

Elle permettrait surtout d'en finir avec le phénomène des écoles « ghettos » et « poubelles » qui gangrène l'enseignement à Bruxelles¹⁷. Un enseignement bilingue et multilingue serait une garantie supplémentaire pour assurer la viabilité d'une Région bruxelloise bilingue.

57. Tout en préservant des mécanismes garantissant la représentation politique et les droits culturels de la minorité de Bruxellois néerlandophones¹⁸, la suppression des Communautés et des Commissions communautaires doit s'accompagner d'une série de réformes démocratiques telles que: la suppression de l'obligation pour l'électeur-trice ou les candidat-e-s bruxellois-es de déterminer leur appartenance linguistique; la possibilité de constituer des listes électorales bilingues et la réorganisation des compétences entre les 19 communes et la Région ou encore l'interdiction du cumul des mandats communaux et régionaux (plus de 60% des députés régionaux sont aujourd'hui également des élu-e-s communaux-ales, dont plusieurs bourgmestres). Le poste de gouverneur de Bruxelles doit être supprimé.

58. Avec près d'un-e habitant-e sur trois qui n'a pas voix au chapitre concernant la gestion politique de sa Ville-Région, l'exigence du droit de vote et d'éligibilité pour tous à tou-te-s les niveaux acquiert une importance encore plus décisive à Bruxelles. Tout comme l'exigence d'une régularisation massive des sans-papiers sur base de critères clairs et permanents, et l'arrêt des politiques d'enfermement et d'expulsion.

59. La LCR n'est pas favorable à un élargissement de la Région de Bruxelles. De manière abstraite, un élargissement de la RBC (au minimum aux communes dites « à facilités », au maximum à son « hinterland économique ») pourrait sembler logique et souhaitable. Mais les raisons économiques ou fiscales justifiant un tel élargissement de la RBC doivent d'abord être relativisées¹⁹.

L'existence et le développement d'un « hinterland » économique

***Elargir Bruxelles
est une question
avant tout politique
et non économique***

plus vaste est le propre de toutes les grandes métropoles et ces questions « économiques » concernent essentiellement les politiques de l'emploi, les infrastructures, l'aménagement du territoire et la mobilité. Pour être menée à bien, une politique coordonnée sur ces matières ne nécessite pas forcément une extension des frontières territoriales de la ville elle-même, comme le démontrent les exemples des communautés urbaines créées autour d'autres métropoles en Europe²⁰.

L'argument d'un élargissement de l'assiette fiscale, et donc de moyens supplémentaire pour la RBC à travers son élargissement aux communes où les revenus sont en moyenne plus élevés, n'est pas non plus un critère décisif, les coûts liés à un tel élargissement seraient même plus élevés que ses bénéfices²¹.

60. En outre, en cas d'élargissement de la RBC, les populations d'origine immigrée de Bruxelles risqueraient d'en être les victimes collatérales, en étant encore plus politiquement minorisées et marginalisées par des partis traditionnels qui, par électoralisme, favoriseraient avant tout les populations aux revenus plus élevés des communes périphériques.



Investir massivement pour satisfaire les besoins sociaux

61. En définitive, le problème de l'élargissement de la RBC n'est pas économique, il est avant tout politique. Sans compter le fait qu'une modification des frontières nécessite une majorité parlementaire spéciale (les deux tiers des votes dans chacun des deux groupes linguistiques), la frontière dessinée autour de Bruxelles en 1963 n'est plus seulement « linguistique ». Depuis 30 ans, c'est également une frontière politique séparant deux Régions, autrement dit, deux entités territoriales fédérées.

La question ne peut donc pas se résoudre en avançant qu'un élargissement de la RBC représente une extension d'une région bilingue où les droits de la minorité flamande sont pleinement reconnus et développés - et seraient mêmes renforcés par l'intégration d'un nombre plus important de néerlandophones. Car aucun peuple n'accepte de gaieté de coeur une perte territoriale qui implique pour lui de se retrouver minorisé dans une autre Région, aussi parfaite soit-elle.

C'est d'autant plus le cas lorsqu'il s'agit d'un peuple ayant une conscience nationale aiguë et une sensibilité importante sur les questions linguistiques et institutionnelles, du fait qu'il a été pendant plus d'un siècle opprimé dans le cadre d'un Etat unitaire unilingue. De plus, pour être cohérent, un élargissement de la RBC sur base de critères économiques devrait nécessairement inclure des communes wallonnes et il est là aussi évident que les populations concernées n'accepteraient pas de gaieté de coeur cette annexion à une autre Région, bilingue²².

Notes de la Partie V

La question de Bruxelles

1. Bruxelles est la troisième ville européenne la plus riche après Londres et Luxembourg-Ville et produit autant de **richesses** que tout le Grand-duché du Luxembourg. Mais elle reçoit 9% des moyens alors qu'elle produit 20% du PIB et 34% de l'impôt des sociétés (*La Capitale*, 26/02/2008).

En 15 ans, le **revenu** moyen par habitant à Bruxelles a reculé de 25% par rapport au reste du pays, il est aujourd'hui 20% plus bas qu'en Flandre et 7% plus bas qu'en Wallonie. 25% à 30% des Bruxellois-es vivent en dessous du seuil de **pauvreté** alors que ce taux est de 15% pour tout le pays; 18% en Wallonie et 11% en Flandres (*Le Soir*, 15/05/2009).

3% des Bruxellois-es émargent au **CPAS**, contre 1,4% en Wallonie et 0,55% en Flandre. En même temps, ces chiffres sont relativement comparables à la situation existant dans d'autres villes (2,6% à Charleroi et 4,7% à Liège) qui, comme toutes les grandes villes, concentrent également des niveaux élevés de pauvreté et de précarité, mais la croissance est nettement plus forte à Bruxelles: +221% entre 1989 et 2005, contre +55% en Wallonie et +9% en Flandre (« *Evolutions démographiques et socio-économiques de la Région Bruxelles-Capitale depuis 1990* », Pol Zimmer, Courrier hebdomadaire du CRISP n°1948-1949, 2007).

2. La moyenne d'**âge** à Bruxelles est de 39 ans, plus basse qu'en Flandre et en Wallonie. Elle est liée à un rajeunissement plus important contrastant avec un vieillissement plus accéléré dans le reste du pays. Il y a une croissance importante de la **population** due à l'accroissement naturel (ratio entre décès et naissances) couplé à un solde migratoire positif (ratio entre migrations extérieure et intérieure). Si, en 15 ans, entre 1990 et 2005, la RBC a vu sa population augmenter de 100.000 personnes, d'ici 2020, il y aura 170.000 habitant-e-s de plus.

3. Sur les 680.000 **emplois** à Bruxelles, 350.000 sont occupés par des navetteurs (250.000 venant de Flandres et 100.000 de Wallonie). Les Bruxellois-es sont sous-représentés dans les emplois publics, alors que ces derniers représentent 34% des emplois à Bruxelles. Dans les administrations publiques fédérales, il y a à peine 4,8% de Bruxellois-es parmi les 11.000 employés de la Justice, 3,5% des 40.000 emplois à la Défense, 4,4% des 37.000 emplois à La Poste et 2,3% des 38.000 emplois à la SNCB. Cette sous-représentation se reproduit y compris dans les administrations régionales de la RBC, où les Bruxellois-es occupent à peine plus de 50% des emplois. Même une entreprise comme la STIB n'emploie que 52% de Bruxellois-es pour 32% de Flamands et 16% de Wallons (*La Capitale*, 23/04/2008).

4. 32% des **jeunes** bruxellois de moins de 18 ans vivent sous le seuil de pauvreté, avec des disparités importantes entre communes: 15% à Woluwé St. Pierre et 40% à Saint-Josse (*La Capitale*, 17/10/2007). 35% des jeunes bruxellois-es de moins de 25 ans sont au chômage; 30.000 demandeurs-euses d'emploi ont moins de 30 ans, soit 34,4% des chômeurs-euses.

5. Les **femmes** représentent 52% de la population bruxelloise. Leur taux d'activité était, en 2003, de 56,4% contre 71,6% pour les hommes. 10,3% des Bruxelloises ont un contrat temporaire (à durée indéterminée ou en intérim) contre 6,9% des hommes (*Syndicats*, 10/03/2006).

Ce taux est encore plus élevé chez les jeunes femmes entre 25 et 30 ans, dont une sur trois a un travail temporaire. Quant aux contrats à temps partiel, il concerne une femme sur quatre contre seulement un homme sur dix (« *Mutations industrielles et transformation du travail: quelles perspectives syndicales pour la FGTB de Bruxelles?* », Dossiers de la FGTB-Bruxelles n°8, février 2006).

6. 503.549 Bruxellois-es, soit 1 sur 2, vivent dans les **quartiers** défavorisés de la ville. Sur les 1.369 quartiers défavorisés répertoriés dans toute la Belgique, 295 se trouvent à Bruxelles (*Brussel Deze Week*, 07/12/2006).

La **politique urbaine** de la RBC est entièrement dominée par une conception néolibérale de la gestion des grandes villes. Sous prétexte de « mixité sociale », on « revitalise » des quartiers populaires pour y attirer les classes moyennes aisées dont l'afflux augmente les prix des loyers, chassant ainsi les habitants pauvres vers des quartiers encore défavorisés ou en dehors de la ville. Ce processus, dit de « gentrification », est explicitement souhaité par le « Plan de Développement International » (PDI) adopté par la Région, qui parle cyniquement de « flux entrants » et de « flux sortants ».

Bizarrement, le concept de « mixité sociale » n'est jamais appliqué dans l'autre sens, en installant des pauvres dans des quartiers riches. Ce PDI repose entièrement sur une conception de « *l'attractivité immobilière* » et du « *city marketing* » international et compte mener à bien de coûteuses constructions de prestige au service des capitalistes et non des couches populaires: « *un nouveau centre de congrès, un mégacentre commercial, de nouveaux bureaux* » (www.quartier-midi.be et www.bruxellesvilledurable.be).

7. La **STIB** concentre ses moyens (travaux de rénovation, sites propres, matériel moderne, fréquence...) sur quelques grands axes stra-

tégiques centraux, au détriment de la desserte de quartiers plus densément peuplés et populaires. Plutôt que de lutter efficacement contre la pression automobile (77% des navettes sortantes et 65% des navettes entrantes se font en voiture), la **politique de mobilité** se résume à de coûteuses extensions des lignes de métro et à raccourcir les lignes de trams/bus pour accélérer leur vitesse commerciale afin d'éviter la congestion urbaine.

De plus, la politique tarifaire élevée renforce les inégalités sociales puisque les 10% des ménages les plus pauvres consacrent en moyenne une part quatre fois plus importante de leurs revenus aux transports urbains que les 10% les plus riches. En outre, 40% des ménages bruxellois n'ont pas de véhicules et sont donc dépendant des transports publics (*Bruxelles en Mouvement* n° 192, octobre 2007; « *Bruxelles Mobile et Verte?* », note d'Etopia, décembre 2008).



8. A Bruxelles, près de 60% des habitant-e-s sont des **locataires-trices** (40% des ménages sont **propriétaires** contre 75% dans le reste du pays). Les maisons à Bruxelles sont 70% plus chères qu'en Wallonie et 30% plus chères qu'en Flandre (*Les Echos du logement* n°5, 2004). 54% des locataires déboursent entre 41 et 65% de leurs revenus pour pouvoir se loger: rien qu'entre 2004 et 2006, la proportion du revenu consacré au loyer est passée de 58 à 62% en moyenne (*La Capitale*, 17/10/2007) alors que la limite « socialement raisonnable » est de 30%. Entre 1998 et 2004 le loyer des appartements d'une à deux chambres a augmenté de 30% et ceux au-delà de deux chambres de 50% alors que, dans la même période, l'indexation des salaires sur base de l'indice-santé n'a progressé que de 10%.

La **crise du logement** frappe donc plus durement les couches les plus pauvres, qui n'ont plus accès qu'à 4% du parc locatif, mais elle touche aussi les « ménages moyens » qui n'ont plus accès qu'à 21% du parc locatif, contre 38% au début des années 1990 (*Art.23* n° 28, 07/08/2007).

Le **logement social** représente à peine 10% du parc immobilier, en comptant les divers types de logements publics. Or 30.000 ménages sont en attente d'un logement social et depuis 1989, on a construit en moyenne 500 logements sociaux par an... A ce rythme là, les ménages actuellement en attente d'un logement devraient patienter 64 ans avant d'être tous satisfaits.

En outre, comme on l'a vu, dans 10 ans, la RBC comptera 170.000 habitants de plus, ce qui signifie entre autres de leur fournir 30.000 nouveaux logements (*Le Soir*, 26/06/2008). On estime qu'il existe entre 15.000 et 25.000 logements vides (*Les Echos du logement* n°5, 2004, *Art.23* n°18, 01/02/2005).

La crise du logement particulièrement aigue à Bruxelles est un facteur important de **paupérisation** car les ménages s'endettent et limitent leurs dépenses en chauffage, soins de santé, scolarité, loisirs ou mobilité.

9. Au vu de l'état du logement à Bruxelles, le chantier est gigantesque et permettrait de créer des milliers d'emplois dans une telle entreprise publique de **renovation-isolation**, dont l'utilité sociale, écologique et sanitaire est vitale. Ainsi, près de 10% des logements bruxellois ne disposent pas du confort élémentaire, 19% sont « sans petit confort » (WC et salle de bain en intérieur), 38% n'ont pas de chauffage central et 24 à 30% sont jugés en mauvais état (*Les Echos du logement* n°5, 2004; *La Capitale*, 16/05/2006).

D'après « *L'Observatoire des loyers 2006* », 25% des locataires-trices sont confronté-e-s à des problèmes d'isolation et d'humidité et 10% craignent d'encourir un risque d'intoxication au CO₂. 11% des enfants des communes de la vieille ceinture ouvrière (autour du centre historique) souffrent à des degrés divers d'intoxication au plomb du fait de la vétusté des bâtiments.

Les accidents domestiques causent plus de 200 décès par an, dont 35% sont dus à l'inadaptation du logement ou à des intoxications par le CO₂ (*L'Info-CSC*, 23/01/2009). Enfin, en RBC, les bâtiments provoquent 70% des émissions de gaz à effet de serre, contre 20% pour les transports et 10% pour l'industrie (*La Libre Belgique*, 08/12/2007).

10. En 2008, il n'y avait que 14.500 places dans les **crèches** à Bruxelles pour un total de 45.000 enfants âgés de 0 à 3 ans. Sans compter qu'une bonne partie des crèches sont privées et ne sont pas accessibles à bon nombre de ménages à cause de leurs tarifs élevés (jusqu'à 500 euros par mois).

L'absence de crèches accessibles du point de vue de leurs prix, de leur nombre et des horaires poussent de nombreuses femmes à accepter des emplois précaires et constitue un obstacle à l'indépendance économique des femmes: ainsi, le taux d'emploi des femmes de 25 à 44 ans sans enfants est de 65%, mais il tombe à 26,5% pour les femmes isolées avec deux enfants en bas âge.

Or, à Bruxelles 24,3% des familles sont constituées de mamans seules avec enfants (soit 87% des 32% des ménages des familles monoparentales). 10% des femmes âgées de 18 à 39 ans vivent seules avec leurs enfants et dans certains quartiers pauvres, il s'agit d'une femme sur trois. De 1995 à 2003, le nombre de femmes isolées avec enfants dépendant du CPAS a augmenté de 50%.

11. La question du **chômage** massif parmi les personnes **d'origine immigrée** ne s'explique pas seulement du fait d'un problème

linguistique ou de qualifications, il s'agit purement et simplement de discriminations racistes à l'embauche puisqu'à qualification strictement égale, le taux de chômage des personnes d'origine étrangère est deux à trois fois plus élevé (*Le Soir*, 15/05/2009).

Quant au taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur de nationalité non européenne, il est 4 fois supérieur à celui des Belges (21,5% contre 5,8%). Le taux de chômage des femmes de nationalité non européenne ayant des qualifications est de 32,6% contre 5,7% pour les femmes qualifiées de nationalité belge. D'après une étude d'Actiris en 2003, un tiers des sollicitations d'emploi reçoivent un traitement inégal en raison de l'origine ethnique des candidat-e-s. (« *Egalité de toutes et tous à l'emploi* », brochure de la FGTB-Bruxelles, 2008).

Tout comme les femmes, les personnes d'origine immigrée connaissent en outre un phénomène de sur-représentation et de concentration dans certains secteurs, souvent précaires (intérim) et aux salaires moindres. Une discrimination « ethno-structurelle » s'opère à l'intérieur des mêmes entreprises, ainsi, à la STIB, sur les 161 cadres-dirigeants, 5 sont d'origine immigrée; sur les 1.212 employés et 532 cadres, les personnes d'origine immigrée ne sont que 20%, tandis que ce taux atteint 60% chez les conductrices (*La Capitale*, 23/04/2008).

12. Dans les anciennes communes ouvrières de Bruxelles, à forte population d'origine immigrée, le taux de **chômage** atteint même 40%, dont 60% parmi les jeunes. Un taux de chômage scandaleux en regard de la richesse produite et des emplois créés : pour un taux de croissance moyen de +2% annuellement jusqu'en 2008, la croissance de l'emploi a été de 10% à Bruxelles entre 2004 et 2008, contre 6,5% en Flandre et 8,1% en Wallonie. Une croissance importante, mais pas aussi rapide que celle de la population en âge de travailler (*Le Soir*, 15/05/2009). En outre, seuls 20% des 40.000 emplois créés entre 1990 et 2005 ont été occupés par des Bruxellois-es (*La Dernière Heure*, 26/01/2006) à cause, notamment, de la proportion d'offre d'emplois fortement qualifiée plus importante (51,6%) à Bruxelles qu'au niveau national (36,6%) alors que la population est peu qualifiée (« *Evolutions démographiques et socio-économiques de la Région Bruxelles-Capitale depuis 1990* », Pol Zimmer, Courrier hebdomadaire du CRISP n°1948-1949, 2007).

En 1970, Bruxelles comptait encore 170.000 emplois dans le secteur manufacturier, mais il n'y en avait plus que 46.000 en 2005. L'économie bruxelloise est donc avant tout une économie de « services », qui pèse 88% de l'économie bruxelloise, contre 12% pour le secteur industriel (« *Entreprendre* » n°7/8, septembre 2005).

Les causes de cette **désindustrialisation** sont multiples: le développement de la sous-traitance, qui provoque le transfert de bon nom-

bre d'emplois industriels dans la catégorie de « services aux entreprises »; l'extension du travail en noir et de la fraude sociale; les évolutions technologiques et enfin la migration des activités industrielles hors de la ville. Si on estime que les **délocalisations d'entreprises** à Bruxelles coûtent une perte annuelle de 200 à 500 emplois, la désindustrialisation ne s'est pas faite mécaniquement en faveur de la périphérie; entre 1985 et 2004 le nombre d'entreprises manufacturière a baissé de 39% à Bruxelles mais n'a augmenté que de 1% en périphérie (« *Structure économique et croissance dans l'aire métropolitaine bruxelloise. Spécialisation ou diversité?* », Didier Baudewyns, Brussels Studies n°3, février 2007; « *Développement économique de Bruxelles, quels enjeux pour les travailleurs?* », dossier FGTB-Bruxelles n°10, novembre 2007).

Parmi les raisons principales expliquant le départ des entreprises pour la périphérie, ce n'est pas tant la fiscalité qui joue un rôle premier, mais bien les prix de l'immobilier, le manque d'espace et la congestion urbaine (*Le Soir*, 23/02/2006).

Ce qui caractérise l'**emploi des Bruxellois-es**, outre un taux de chômage élevé, c'est que les travailleurs-euses y sont de plus en plus précarisé-e-s et sous payé-e-s. Entre 1992 et 2008, le travail temporaire a progressé de 200%, passant de 4,3% du travail salarié à 12,6%. Les contrats à durée déterminée et l'intérim ont augmenté, dans la même période, de 51,6% et touchent près d'un-e travailleur-euse sur dix. Près de 40% des travailleurs-euses bruxellois-es sont occupé-e-s dans des entreprises de moins de 50 personnes, où les ils-elles n'ont pas, dans la plupart des cas, de protection syndicale. (« *Mutations industrielles et transformation du travail: quelles perspectives syndicales pour la FGTB de Bruxelles?* » Les dossiers de la FGTB-Bruxelles n°8, février 2006; « *Inégalités sociales* », Ch. Kesteloot et M. Loopmans, Brussels Studies, Note de synthèse n°15, 2008).

13. Il y a 2.000 **entreprises étrangères** à Bruxelles qui emploient 230.000 personnes et représentent 40% du PIB.



14. « Cinq éléments placent symboliquement Bruxelles dans un statut légèrement différent par rapport aux autres Régions; ce sont l'absence d'autonomie constitutive, l'existence de dispositions légales spécifiques à Bruxelles en ce qui concerne la loi communale et trois modalités qui distinguent les ordonnances régionales bruxelloises des décrets des autres entités: la tutelle de l'Autorité fédérale par rapport à certaines normes régionales, le contrôle juridictionnel sur les ordonnances régionales et l'absence, pour la Région, de compétence d'interpréter les ordonnances par voie d'autori-

té » (« *Evolutions démographiques et socio-économiques de la Région Bruxelles-Capitale depuis 1990* », Pol Zimmer, Courrier hebdomadaire du CRISP n°1948-1949, 2007)

15. Il existe plus de 170 **nationalités** représentées à Bruxelles. La population d'origine immigrée est évidemment très diverse, entre celle issue de l'immigration ouvrière du sud de l'Europe des années 60-70 (Marocains, Turcs, Espagnols, Portugais, Grecs), les cadres, fonctionnaires et étudiants issus de pays de l'UE et les « invisibles » (qui ne sont pas repris dans les statistiques), c'est à dire les réfugiés, les demandeurs d'asile et les sans-papiers clandestins, estimés à 80.000 au total, soit près de 8% de la population totale de la ville (« *Evolutions démographiques et socio-économiques de la Région Bruxelles-Capitale depuis 1990* », Pol Zimmer, Courrier hebdomadaire du CRISP n°1948-1949, 2007). 23% des enfants scolarisés à Bruxelles n'ont pas la nationalité belge (contre 7% en Wallonie), mais là aussi les contrastes internes sont très variables: entre 50% à Saint Gilles et 10% à Watermael-Boitsfort par exemple (*Journal de l'Alpha* n°148, 2008).

16. Une étude sur les **langues** parlées à la maison donne les résultats suivants: le français uniquement (56,8%); une autre langue et le français (11,3%), le français et le néerlandais (8,6%), le néerlandais uniquement (7%), une autre langue uniquement (16,3%) (Rudi Janssens, « *L'usage des langues à Bruxelles et la place du néerlandais. Quelques constatations récentes* », Brussels Studies n°13, janvier 2008).

17. 90% des élèves bruxellois accusent un **retard scolaire** en 6e professionnelle (contre 80% en Wallonie). 23% des jeunes quittent l'enseignement sans diplôme; 20 jeunes (de 18 à 24 ans) sur 100 ne possèdent ainsi qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

18. Alors que la **minorité** néerlandophone de Bruxelles représente autour de 10% de la population, la moitié des membres du gouvernement régional est néerlandophone et elle compte sur un nombre garanti de 17 députés sur 89. Il s'agit, en gros, d'appliquer à Bruxelles le principe existant au niveau de l'Etat fédéral où la population flamande est majoritaire mais le gouvernement est linguistiquement composé de manière paritaire, avec un Premier Ministre traditionnellement flamand. A Bruxelles, où la population flamande est minoritaire, le Ministre-Président est traditionnellement francophone, mais dirige également un gouvernement « paritaire ». Bruxelles est ainsi considérée comme une « **mini-Belgique** » limitée à ses deux grandes communautés linguistiques.

19. Personne ne peut dire exactement à quoi correspond, géographiquement

parlant, cet « **hinterland économique** » bruxellois, tant les critères de sélection retenus sont variables. Certaines études pointent la « morphologie suburbaine » et la continuité du « bâti » entre les 19 communes et celles de la périphérie; d'autres les déplacements domicile-travail, d'autres encore... la densité des communications par téléphonie mobile entre les habitants de la périphérie et la RBC. Les résultats sont donc à l'avenant: selon certains, il faudrait élargir la RBC aux 35 communes de BHV, selon d'autres 62 communes sont concernées et certains avancent même un nombre de 130 communes... On voit donc difficilement quels sont les véritables critères déterminants pour tracer les délicates nouvelles frontières régionales.

20. En France, « Lille Métropole Communauté Urbaine » (LMCU) est gérée par les représentants des municipalités concernées et est compétente pour des matières telles que les plans d'urbanisme, les transports en commun, l'eau, la collecte des ordures ménagères, les voiries et la signalisation, les parcs de stationnement et les services de lutte contre les incendies.

En Allemagne, Berlin, tout comme Bruxelles, est une entité fédérée enclavée dans une autre, le Land de Brandebourg, qui constitue son « hinterland économique » et elle connaît les mêmes phénomènes de navette et d'exode de la population en périphérie. En 1996, après l'échec d'un référendum portant sur leur fusion, les deux Land ont élaboré un organe de gestion commun des politiques urbaines, de transport et d'emploi, sans modifier leurs frontières (« *La métropole bruxelloise, des développements entre Lille et Berlin?* », Caroline Van Wynsberghe, Brussels Studies n°11, novembre 2007)

21. Une étude réalisée en 2009 par les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur a estimé que le coût, pour la RBC, d'un **élargissement** aux seules 6 communes à facilités s'élèverait à 142 millions d'euros, tandis que l'augmentation des recettes fiscales serait de 136 millions d'euros. En outre, la RBC perdrait les 60 millions d'euros accordés par le mécanisme d'Intervention de Solidarité Nationale qui bénéficie aux Régions où l'IPP par habitant est inférieure à la moyenne nationale. Enfin, l'élargissement de la RBC aux 6 communes à facilités ferait perdre 116 millions d'euros à la Région flamande (*L'Echo*, 02/06/2010).

22. L'Agglomération Bruxelloise s'est étendue de 16 **communes** en 1932 à 19 communes en 1954. Mais en 1963, le projet d'intégrer 8 communes flamandes et 3 communes wallonnes à l'Agglomération bruxelloise a capoté suite à la forte opposition exprimée dans ces communes wallonnes (« *La Belgique de papa. 1970, le commencement de la fin* », André Méan, éditions Pol-His 1989).

VI. BHV et la Périphérie bruxelloise

**Scinder BHV
serait logique
et cohérent...**

62. La scission de l'arrondissement électoral et judiciaire de BHV est logique et cohérente, à la fois avec l'aspiration manifeste du peuple flamand à se constituer en nation disposant d'institutions compétentes et homogènes sur tout le territoire de la Flandre, et avec la réforme – inachevée – des institutions. Le fait que l'oppression nationale ait disparu ne permet pas de justifier que cette étape de la réforme de l'Etat ne soit pas franchie. Le passif de la polémique est si lourd, et la scission est devenue à ce point un fétiche, que proposer d'autres formules apparaît comme l'expression de manoeuvres dilatoires, et fait par conséquent le jeu du nationalisme et de la droitisation du champ politique flamand, donc de la menace sur la sécurité sociale.

63. Cependant, pour logique qu'elle soit, la scission de l'arrondissement de BHV ne peut intervenir que dans le cadre d'un accord global intégrant d'autres questions, à commencer par la suppression de toutes les discriminations linguistiques (qui ne sont souvent que du racisme déguisé) telles que le « Wooncode » ou les mécanismes liés à l'assurance-dépendance flamande. Cela passe également par la suppression de la circulaire Peeters visant à « éteindre » progressivement les « facilités » et par la ratification de la Convention-cadre de 1995 du Conseil de l'Europe sur les droits des minorités (qui implique la reconnaissance de minorités nationales francophones en Flandre et néerlandophones en Wallonie). Quant à la scission de l'arrondissement judiciaire de BHV, elle doit s'accompagner de garanties sur l'assistance gratuite d'interprètes compétents ou sur la possibilité, dans les procès civils, du transfert à la juridiction francophone la plus proche.

**... à condition que
soient supprimés
les mécanismes
discriminatoires
et que soient garantis
les droits
des minorités.**

64. Il est en outre anormal, du point de vue des droits égaux et de la cohabitation harmonieuse entre les différentes communautés, de pérenniser une situation où la minorité de Bruxellois-es néerlandophones jouit de droits politiques et culturels extrêmement étendus - et disproportionnés par rapport à son poids numérique, ce qui, en soi n'est pas forcément négatif - tandis que la majorité des habitant-e-s francophones des 6 communes « à facilités » de la périphérie subissent des discriminations et des tracasseries administratives visant à limiter (et à supprimer, à terme) leurs droits. Ces 6 communes comptaient déjà une forte minorité – si pas plus – de francophones au moment du découpage constitutionnel des frontières entre les régions bruxelloise et flamande.

65. Une mesure ayant l'avantage de préserver l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Région flamande - en évitant l'élargissement de la RBC - tout en bétonnant les droits culturels et linguistiques des populations francophones lorsqu'elles sont majoritaires ou lorsqu'elles représentent une très forte minorité, consiste à appliquer le principe du « bilinguisme communal externe » (ou « de services ») à partir d'une consultation démocratique des populations concernées¹.

66. Concrètement, à partir du moment où une majorité de plus de 50% des habitant-e-s d'une commune en exprime le souhait, cette dernière instaure un bilinguisme de ses services (mais non un bilinguisme interne, c'est à dire imposé à tout le personnel communal) et de l'enseignement communal. A partir du moment où ce taux est compris entre 30 et 50% de la population, des « facilités » linguistiques sont accordées dans les relations avec l'administration, sur base d'une déclaration. Ces mesures pourraient contribuer à en finir avec

les regroupements politiques interclassistes de type « Union des Francophones » aux élections communales. De plus, l'application du principe du « bilinguisme communal externe » et de l'octroi des « facilités » ne doit pas se limiter, selon ce mécanisme de consultation démocratique, aux seules communes de la périphérie bruxelloise, il doit être étendu à toutes les communes, flamandes et wallonnes, comprenant des minorités francophones ou néerlandophones.

**La gestion de la zone
« économique »
autour de la capitale
doit se faire
par la création d'une
Communauté urbaine**

67. Le développement économique des grandes métropoles urbaines doit évidemment être planifié avec celui de leur périphérie, avant tout en termes d'infrastructures et de mobilité. La gestion de la zone « économique » autour de la capitale doit donc se faire par la création d'une Communauté urbaine co-gérée par les représentant-e-s des communes concernées, en collaboration avec les 3 Régions². Cette perspective doit surtout être couplée à des revendications sociales et démocratiques concernant l'accès au logement; la lutte contre la spéculation foncière; le développement et la gratuité des transports en commun; l'extension et l'amélioration des services publics; l'aménagement du territoire et des travaux d'infrastructures en concertation étroite et sous contrôle démocratique des populations concernées; le développement d'emplois de qualité et bien rémunérés pour tous-tes et une harmonisation qui empêche toute forme de dumping fiscal et social. De la sorte, la gestion d'une telle Communauté urbaine échappera au contrôle du patronat et son enjeu se déplacera du terrain « communautaire » vers le terrain de la lutte contre l'inégalité de développement et l'inégalité sociale, pour la satisfaction des besoins sociaux et écologiques.

Notes de la Partie VI

BHV et la périphérie bruxelloise

1. Jusqu'aux années 1950, avant la naissance des Régions, le régime linguistique administratif des communes pouvait varier en fonction d'un recensement linguistique tenu tous les 10 ans, mais qui fut supprimé par loi en 1961. Selon le principe d'unilinguisme, la langue parlée majoritaire devenait la langue administrative, la fois « externe » et « interne » de la commune, ce qui impliquait un bouleversement intégral du personnel communal. Il s'agit ici de reprendre le principe en le modifiant sensiblement pour appliquer un bilinguisme communal de services qui ne touche pas aux frontières des Régions.

2. « Toutes les grandes agglomérations sont le résultat d'une évolution économique qui s'opère bien au-delà de leurs contours administratifs et de leurs frontières. Les frontières administratives de la plupart des grandes agglomérations d'Europe de l'ouest ne correspondent plus à la réalité socio-économique d'une seule ville administrative. La période de l'histoire où les frontières s'adaptent à l'économie est en effet révolue. Partout naissent de nouvelles constructions de coopération entre entités administratives et politiques diverses, que se soit à Paris, à Lille, à Vienne ou à Bâle.

Lorsque l'on étudie le cas de Bruxelles, les exemples de ces grandes métropoles apportent un enseignement important : leurs frontières ad-

ministratives n'ont pas été modifiées et cela n'a pas empêché de mettre en place des dynamiques de coopération économique. Des exemples comme ceux de la région économique européenne Lille-Kortrijk, Maastricht-Eupen-Aachen ou Basel-Mulhouse-Lör-rach, qui se développent à l'aide de politiques volontaristes au-delà des frontières, sont également éclairants.

Ce point permet de souligner la différence qui existe entre ce que la Constitution doit protéger et ce que la Loi peut organiser : entre la frontière linguistique non-négociable qui protège la langue et la culture d'une communauté – et doit donc être constitutionnelle – et la coopération économique entre les communes, les Régions, les Communautés et l'État, dans l'intérêt de tous et qui peut donc être réglée aussi bien par la Loi que par la Constitution

De ce point de vue, il est possible que des structures de coopération surgissent à terme, englobant la Région de Bruxelles-Capitale, le Brabant flamand et le Brabant wallon, sans que cela n'implique un déplacement des frontières.» (Gonzales d'Alcantara, « Demande flamande de scission de BHV : une justification économique ? Économie du fédéralisme en matière de grandes agglomérations », dans « Revue Fédéralisme-Régionalisme », Volume 8: 2008 n°1 - « Fédéralisme et frontières internes : les enjeux de l'arrondissement de BHV »).

VII. Mobiliser le mouvement ouvrier autour d'un programme qui articule le démocratique et le social, dans une perspective anticapitaliste

***Seule l'intervention
Indépendante
du mouvement ouvrier
permettra d'offrir
des conditions
satisfaisantes
à une cohabitation
et à une collaboration
positives
entre les peuples
et les Régions***

68. D'un point de vue démocratique et social, aucune solution purement institutionnelle ne sera satisfaisante tant que le poison du nationalisme réactionnaire et du chauvinisme ne sera pas combattu efficacement et tant que l'orientation politique néolibérale aujourd'hui hégémonique n'aura pas été brisée. Seule l'intervention indépendante du mouvement ouvrier, à partir de la défense des intérêts de tou-te-s les travailleurs-euses, permettra d'offrir des conditions satisfaisantes pour ce faire. Car le mouvement ouvrier ne se mobilisera pas simplement pour de « bonnes institutions » moins complexes, qui « fonctionnent mieux » ou de manière plus démocratique; il ne se mobilisera de manière massive et combative que pour s'opposer à la gestion de la crise capitaliste contraire à ses intérêts et imposer ses propres solutions.

69. Le « fédéralisme » néolibéral a rendu toutes les solutions impraticables, ou avec un coût social extrêmement élevé. Seule l'unité des travailleurs-euses dans la diversité peut créer les conditions de respect mutuel et de fraternité nécessaires à la résolution des problèmes qui apparaissent aujourd'hui comme inextricables. Dans la mesure où les masses se mobiliseront en profondeur et commenceront à prendre activement et démocratiquement en main leur propre sort, la lutte commune de tous et toutes contre l'austérité est la meilleure manière possible de contribuer à des solutions respectueuses à la fois des intérêts des travailleurs-euses, du droit des gens et du droit des peuples.

70. La combinaison de l'instabilité politique, du blocage des négociations gouvernementales et du désarroi de l'opinion publique peut créer une situation dangereuse pour les droits démocratiques et sociaux, tout particulièrement dans le contexte de la crise économique et de la violente offensive d'austérité qui déferle sur l'Europe. Pour le moment, l'impuissance des partis de la classe dominante (y compris la social-démocratie) prive la bourgeoisie de l'instrument politique dont elle a besoin pour attaquer frontalement ce qui reste de l'Etat-Providence (les 25 milliards d'austérité à ponctionner d'ici 2015!).

***Les syndicats doivent
sortir de l'attentisme
et construire
une mobilisation
populaire
contre l'austérité
et pour la solidarité***

71. Sur le plan social, le monde du travail dispose donc d'un certain répit. Mais les syndicats auraient grand tort de continuer à attendre passivement la suite des événements, comme ils le font depuis plusieurs mois de crainte d'envenimer la situation. En effet, comme on l'a dit, la confusion politique et le décalage très grand entre l'attitude actuelle des partis traditionnels et l'opinion publique constituent un terrain fertile pour des forces de droite, pas nécessairement fascistes ou d'extrême-droite, mais ultra-libérales et populistes, voire xénophobes, comme on en voit ailleurs en Europe. De ce point de vue, la situation reste la plus préoccupante en Flandre, où la fluidité de l'électorat est très grande.

72. L'urgence est donc à construire une mobilisation populaire la plus large et unitaire entre tou-te-s les travailleurs-euses – au niveau belge comme européen d'ailleurs - afin de faire face à la fois à la crise et à

l'offensive d'austérité internationale lancée par les capitalistes et aux réformes institutionnelles antisociales évoquées telles que la scission des allocations familiales, des politiques de l'emploi (et in fine de la Sécu) ou la régionalisation poussée de l'impôt des personnes physiques ou des sociétés. Dans le contexte actuel, ces mesures ne visent qu'à briser la solidarité entre les travailleurs-euses et à renforcer leur mise en concurrence par un dumping fiscal et social sans fin.

73. Il s'agit de préparer activement le monde du travail à riposter aux attaques qui, chez nous, viendront inévitablement, que ce soit dans un cadre fédéral ou confédéral, en combattant le désarroi et la résignation qui progressent dangereusement. Dans ce sens, les organisations syndicales devraient prendre en tout premier lieu l'initiative d'une vaste « Opération Vérité » qui pointe les responsables de la crise économique, l'arnaque de la dette publique, dénonce les recettes néolibérales et l'inégalité croissante, afin que les travailleurs, travailleuses et allocataires sociaux prennent confiance dans leur force, dans leur capacité à aller « prendre l'argent là où il est ». Il est également important de populariser par tous les moyens les luttes anti-austérité dans les autres pays de l'UE et de développer sur cette base une solidarité active avec les travailleurs-euses des pays qui sont en première ligne dans ce combat aujourd'hui.

Pour garantir des solutions réellement démocratiques et durables, il faut aller chercher des moyens financiers par des mesures anticapitalistes

74. C'est dans le cadre de cette mobilisation sociale contre la crise et l'austérité que la LCR défendra des solutions démocratiques articulant fédéralisme solidaire et mesures anticapitalistes, car on ne peut déconnecter artificiellement ni les questions démocratiques des questions sociales, ni la question des institutions et du contenu des politiques à mener en leur sein et de leur de la nature de classe.

75. Pour garantir des solutions qui respectent les droits démocratiques et organisent la cohabitation entre les communautés en satisfaisant les besoins sociaux, il faut des moyens financiers. Faciliter le bilinguisme ou le multilinguisme, par exemple, exige des moyens importants consacrés aux services à la population et à un enseignement de qualité et accessible, ce qui est totalement incompatible avec les néolibéralisme et les politiques d'austérité de coupes sombres dans les services publics. Les conflits, les tensions et la concurrence entre les « communautés », les discriminations et inégalités de toutes sorte ne peuvent donc être combattus que par des mesures anticapitalistes qui prennent l'argent là où il est afin de garantir une répartition des richesses capable de satisfaire les besoins sociaux, démocratiques, culturels et écologiques de tous et toutes, quels que soient les appartenances « communautaires », l'origine ethnique, le sexe ou l'orientation sexuelle.

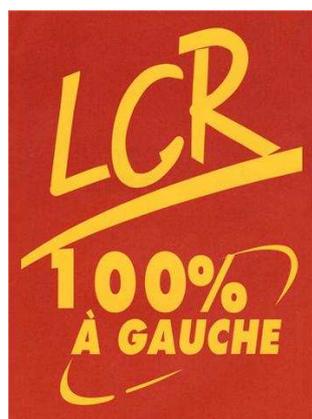
Pour une planification écosocialiste et démocratique dans le cadre d'une République fédérale socialiste de Belgique et d'Etats-Unis socialistes d'Europe

76. Le développement inégal entre la Flandre et la Wallonie ne pourra être définitivement résolu de manière harmonieuse qu'au moyen d'une planification écosocialiste et démocratique de l'économie, dans le cadre d'une République fédérale socialiste de Belgique s'inscrivant elle-même dans un espace plus vaste, celui des Etats-Unis Socialistes d'Europe. Seule une telle perspective à long terme permettra d'éliminer une bonne fois pour toute à la racine les poisons du nationalisme réactionnaire, du chauvinisme, du racisme, du sexisme, de la lutte de « tous contre tous » et de la mise en concurrence des travailleurs-euses, des peuples et des territoires par le capitalisme.

***Résolution adoptée par la Direction Nationale de la LCR
le 12 décembre 2010***



Préparez-le avec nous !



**Ligue Communiste révolutionnaire
Section belge de la Quatrième Internationale**

**Adresse de contact
Rue Plantin, 20 1070 Bruxelles**

**Site national LCR
www.lcr-lagauche.be**

**Contact national
info@lcr-lagauche.be**

Cette brochure est éditée par la Fondation Léon Lesoil (FLL)

Rue Plantin, 20 1070 Bruxelles

Publication : Janvier 2011